



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 3 décembre 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Bruno THUET (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Marie DECHESNE) - Lionel CATRAIN (à Christine MARCILLIERE) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI

A l'ordre du jour aujourd'hui :

| | |
|---|----|
| ● FINANCES | 2 |
| 1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026..... | 2 |
| 2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026..... | 25 |
| 3. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE..... | 34 |
| ● ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... | 38 |
| 4. CIMETIÈRE..... | 38 |
| 5. LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL..... | 40 |
| ● INFORMATIONS | 42 |
| 1. Décisions du Maire..... | 42 |
| 2. Information diverses | 43 |

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer ce Conseil municipal. Est-ce que Christelle RIVAT serait d'accord pour être secrétaire de séance ? Merci Mme RIVAT.

Lecture des pouvoirs :

- Bruno THUET à Sébastien FRANÇOIS
- Béatrice VERDIER à Marie DECHESNE
- Lionel CATRAIN à Christine MARCILLIERE
- Florence RICHARD à Béatrice DHENNIN
- Isabelle WEULERSSE à Sylvie GUINET

J'ai 5 pouvoirs, nous devrions être 28 et nous sommes que 26 donc il manque 2 élus.

Mme Clémentine HOCHART : Il nous manque Claude MARCOLET et Jean-Philippe SANTONI.

M. Serge BÉRARD : Très bien donc nous allons commencer ce Conseil municipal avec 31 votants. Voilà M. MARCOLET, il ne manque plus qu'un élu. Bienvenue, M. MARCOLET. Tout le monde a pris connaissance, a reçu les documents pour ce Conseil municipal dont le PV du Conseil municipal du 12 novembre ? Est-ce qu'il y a des questions sur ce PV ? Des remarques ? Il n'y en a pas donc je vous propose de le voter.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Est-ce qu'il y aura des questions orales ?

Mme Christiane CONSTANT : Oui, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Oui, j'aurai une question.

M. Serge BÉRARD : Très bien. Si nous oublions à la fin, vous nous rappelez à l'ordre. Je vais donc lire l'ordre du jour suite à cette entrée en matière. Nous aurons un ordre du jour relativement limité en nombre de délibérations mais qui va prendre un peu de temps. La première délibération portera sur le débat d'orientation budgétaire 2026 qui ne fera pas l'objet d'un vote, comme vous le savez, et le débat d'orientation budgétaire concernant la Régie Culturelle également et puis nous aurons ensuite, sur le budget principal, l'occupation du domaine public, les tarifs 2026 qui seront présentés par Éric JACQUET. Pour ce qui concerne les deux précédentes, ce sera Agnès BÉRAL et Béatrice DHENNIN qui présenteront les délibérations.

Ensuite, Agnès BÉRAL nous proposera des tarifs de concessions pour le cimetière et M. FRANÇOIS, une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilités liées au lycée professionnel ; il décrira cela précisément. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vais donner la parole directement à Agnès BÉRAL et à Béatrice DHENNIN pour nous présenter le débat d'orientation budgétaire du budget principal de la Ville pour 2026.

• FINANCES

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Budget principal de la Ville

Rapporteurs : Serge BÉRARD – Agnès BÉRAL – Béatrice DHENNIN

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Vous l'avez vu dans la liasse donc j'espère que vous l'avez tous lu.

Je rappelle simplement que ce rapport est très complet parce qu'il est transmis en fait à la Préfecture, c'est pour cela qu'il y a tous les détails et puis que je ne vais pas revenir sur tous les détails car tout le monde les connaît plus ou moins.

Je vous passe le plan, on va passer directement à la slide suivante. Le contexte international, simplement savoir que globalement, au niveau international, ça va plutôt bien, les États-Unis vont plutôt bien, 3% en 2024 et un petit peu moins en 2025, 2,8% en 2026 a priori ; la Chine maintiendrait sa croissance proche de 5%.

En zone euro, l'activité est plus faible, aux alentours de 1,3% en 2025, 1,2% en 2026. L'Espagne tirerait la croissance et la France reste évidemment résiliente et l'Allemagne renouerait progressivement avec l'expansion. Je ne parle pas de la Fed, les taux directeurs qui atteindraient 3% en 2026. Les tensions, nous n'allons pas en parler, tout le monde les connaît.

Le contexte national, en France, la croissance devrait atteindre 0,7% en 2025 et 1% en 2026, ce qui est quand même relativement faible et l'inflation en France en octobre 2025 s'élèverait à 1% sur un an, en octobre 2025 donc elle devrait atteindre 1,1% en fin d'année et revenir à 1,3% d'ici 2026. Vous voyez la courbe, c'est l'indice des prix à la consommation harmonisé qui a fortement augmenté puis qui rediminue largement maintenant.

Les deux slides suivantes, c'est la situation des finances publiques. Nous sommes troisièmes mauvais élèves avec 113,2% de dettes au 31/12/2024 et nous sommes également troisièmes aux soldes publics en déficit. À savoir quand même qu'il y a six pays qui maintenant, sont positifs ; même la Grèce qui pourtant a eu des difficultés. C'est étonnant et nous, nous sommes en fin de queue.

Ensuite, la situation des finances publiques. Ce qui est en jaune en haut, le petit trait, c'est ce qui ressort finalement de la dette publique qui n'a pas été du tout respectée donc on atteindrait 117,9% en 2026 et 118,7% en 2027.

La loi de programmation, on regarde uniquement les deux courbes, la bleue et la jaune. La jaune, c'est ce qui était prévu dans la loi de programmation 2023-2027 donc on aurait dû être globalement en 2027, à -2,7% du PIB et en fait, c'est la courbe bleue qui nous intéresse. On atteindra globalement dans la loi de finances publiques les -3% seulement en 2029 donc on a déjà deux ans d'écart et on n'est pas du tout sûr de tenir ces chiffres-là.

Le projet de loi de finances, je ne vais pas vous en parler beaucoup parce qu'en fait il n'a pas été voté. Nous par contre, nous sommes partis de ces hypothèses-là pour faire notre budget, pour vous proposer ce débat d'orientation budgétaire. Il y a beaucoup de contraintes et si jamais de toute manière il n'est pas voté avant la fin de l'année, on revient en fait au projet de loi de finances, enfin au budget de l'année dernière qui est un petit peu moins contraignant que ce qui nous attendait dans ce nouveau projet ; entre autres le DILICO.

Mme Christiane CONSTANT : Excusez-moi mais vous pouvez parler sans DILICO. Les gens qui nous écoutent ne savent pas du tout ce que c'est.

Mme Agnès BÉRAL : Alors le DILICO, c'est le dispositif de lissage conjoncturel donc c'est l'État qui a demandé en fait, on l'a déjà depuis l'année dernière, on paye ; c'est donc une ponction sur nos recettes. L'année dernière c'était 91 millions d'euros ; dans le nouveau DILICO, ce serait 300 000 euros. L'État s'était engagé à rembourser une partie de ces frais, en fait c'est une avance de trésorerie globalement pour l'État. C'est exactement ça, c'est une avance de trésorerie donc ils se sont engagés l'année dernière à rembourser une partie de cette avance mais dans le nouveau DILICO donc le DILICO 2 qui n'a pas été voté pour l'instant, ce remboursement était conditionné donc nous n'étions pas du tout sûrs nous à Brignais par exemple, de recevoir une partie de ce qu'on versait. C'est suffisant ?

Mme Christiane CONSTANT : J'ai fait tout un dossier sur le DILICO pour être au courant mais c'est au moins pour les personnes qui nous écoutent. Il n'y a pas beaucoup de public mais il y a peut-être des gens qui nous écoutent.

M. Serge BÉRARD : Absolument, c'est une bonne remarque.

Mme Christiane CONSTANT : Donc c'est normal qu'on explique quand même ce qu'est le DILICO.

Mme Agnès BÉRAL : Bien sûr. On l'a expliqué l'année dernière déjà.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que vous pourriez revenir sur la diapositive qui parle de l'impact des différents outils. On en parle après, non ? Je pense au FPIC, je pense à la dotation générale.

Mme Agnès BÉRAL : C'est après.

M. Serge BÉRARD : Il est prévu de revenir sur ces questions-là mais c'est bien de sortir de tous ces acronymes et essayer de donner du sens. Quand on parle de FPIC, on parle de fonds de péréquation intercommunal, quand on parle de DILICO ; alors on a des hauts fonctionnaires à Bercy qui sont extrêmement créatifs. Ils ont quand même inventé un truc formidable, ils empruntent de l'argent aux communes, ils ne leur rendent pas tout ; en fait ils ont inventé l'intérêt à l'envers. Vous leur prêtez de l'argent et ils ne vous rendent pas tout à la fin ; ils gardent 10, 20% et en plus ils vous disent : si en plus vous n'avez pas fait ça, ça et ça, peut-être que l'on ne voudra rendre rien du tout. C'est quand même génial et par ailleurs, je me permets de faire remarquer ça, lorsque nous étions au Congrès des Maires de France, il y a une proposition du Premier Ministre actuel qui consistait à dire, qui proposait en fait d'augmenter les bases. Je ne sais pas si vous avez suivi, il voulait augmenter les bases des taxes foncières.

En gros d'un côté, ils nous piquent 400 000 € et nous disent que ce n'est pas sympa de piquer 400 000 € donc on va augmenter les bases pour que vous puissiez aller chercher ces 400 000 € chez les contribuables. C'est quand même absolument scandaleux. De mon point de vue, on ne dit pas la vérité en fait, simplement.

On peut avoir besoin d'argent mais il faut raconter les choses, il faut dire la vérité et ces mécanismes extrêmement complexes, inaccessibles, incompréhensibles déjà pour même nous les élus, qui travaillons sur ces sujets, on a du mal à comprendre alors pour le reste de nos concitoyens qui ont autre chose à faire qu'à se plonger dans les arcanes de la finance publique pondue par Bercy, c'est juste incompréhensible et inacceptable.

Je me permets de dire cela un peu en début de ce Conseil parce que cette situation en fait, on décrit la situation financière au départ, en parlant de la croissance, en parlant de l'endettement mais ça a de réelles conséquences sur nos communes puisqu'on fait partie des solutions pour Bercy qui ne s'attaque pas à ces problèmes de l'État alors qu'il y a à faire mais qui n'hésite pas par contre, à aller ponctionner les communes sans vergogne. Vous avez donc bien fait de nous parler du DILICO, Mme CONSTANT. Je vous laisse continuer, Agnès.

Mme Agnès BÉRAL : Je veux bien la slide 14. Simplement, on voulait vous faire un petit tableau sur la simulation de l'impact du projet de loi de finances 2026 sur le budget communal, s'il était voté mais il y a des choses qui sont sûres. A priori, il y aura de nouveau la hausse de cotisations de la CNRACL donc ça, c'est les cotisations retraite pour les fonctionnaires qui est de 3 points encore sur 3 ans, 2028 je crois.

Le DILICO 2, s'il est appliqué, ça nous coûterait 236 000 €. Nous avions pendant quelques années, du fonds de compensation de la TVA sur l'entretien des bâtiments qui serait supprimé donc cela ne nous rapporterait pas 10 000 €. Suppression de la DGF, là nous sommes sûrs que l'année prochaine, la dotation globale de fonctionnement, désolée pour les acronymes donc 80 000 €. Nous sommes presque sûrs que l'année prochaine nous aurons 0. Et baisse des compensations fiscales donc taxe foncière des locaux industriels, a priori nous étions à une compensation totale et là ils nous baissent de 25% cette compensation donc c'est un manque à gagner de 37 000 €, ce qui nous fait un impact budgétaire net de -520 000 € sur notre budget ; par rapport à notre budget.

M. Serge BÉRARD : Il faudrait ajouter à cela mais nous aurons des débats budgétaires au sein de la Communauté de communes, le fait que ces mécanismes qui s'appliquent au niveau des recettes communales, s'appliquent également sur les recettes intercommunales. Je rappelle qu'une de notre grosse recette, c'est la ressource qui provient de la Communauté de communes qui encaisse toutes les taxes d'entreprises et qui nous en rétrocède depuis longtemps et la plus grosse partie et eux-mêmes étant ponctionnés, enfin la Communauté de communes étant ponctionnée également, la DSC qui nous revenait va être aussi impactée donc indirectement nous avons l'impact sur la commune que vous voyez là mais nous pourrions chiffrer aussi, puisqu'on représente nous en termes de recettes, à peu près 37% du total des recettes pour l'ensemble de la CCVG. Si la CCVG est impactée de l'ordre de 1 million d'euros, cela veut dire que nous avons potentiellement 37%, c'est-à-dire 370 000 € de moins sur nos recettes à terme qu'il faudra faire supporter par la dotation de solidarité, la réduction de la dotation de solidarité ; ces impôts nouveaux que l'État impose aussi aux Communautés de communes. Je ne sais pas si j'ai été clair mais vous voyez, on a un double niveau par rapport aux finances locales.

Nous, nous sommes alimentés par les taxes locales qui sont les taxes aux entreprises et taxes aux ménages et aujourd'hui, l'État est en train de venir nous prendre l'argent sur les taxes que payent nos concitoyens et ça, il faut qu'on leur dise quand même. Ils payent des taxes mais toutes les taxes payées, on ne peut pas les utiliser puisque l'État vient nous en ponctionner une partie et ça, c'est un phénomène qui s'accroît et qui nous met en difficulté.

Mme Agnès BÉRAL : Je passe la parole à Béatrice DHENNIN pour nous faire la suite.

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir. Nous allons commencer directement aux recettes des fonctionnement sur le budget de la Ville. Les dotations perçues par la collectivité représentent 8,5% des recettes réelles de fonctionnement. Sur le camembert, vous voyez la part verte, c'est les dotations. Ainsi que Mme BÉRAL vous l'a dit, la commune ne perçoit plus depuis cette année la dotation globale de fonctionnement donc maintenant, la principale dotation que nous recevons, c'est la participation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Globale.

Sur ce tableau, vous voyez les dotations et participations de 2018 jusqu'à 2026. Vous pouvez remarquer qu'en 2022 il y a une très nette augmentation ; cela correspond à l'année où la petite enfance a été ramenée dans le budget de la Ville. Entre l'année 2025 et 2026, il y a une augmentation de 26 000 €.

Là c'est l'évolution de la dotation globale de fonctionnement. Comme nous le voyons, elle est partie de 450 000 € en 2018 pour arriver à 0 sur 2026.

Les impôts et taxes représentent 84% des recettes réelles de fonctionnement sur le budget, soit 14 226 000 € ; c'est la part bleue du camembert. Parmi ces recettes d'impôts et taxes, on retrouve toutes les recettes dont on vous a déjà parlé, impôts des ménages, les versements de la CCVG, la taxe additionnelle aux droits de mutation et également, la taxe sur l'électricité.

Sur le haut du tableau, comme d'habitude nous vous avons fait figurer les bases fiscales. Nous pouvons voir qu'elles augmentent de 2% entre 2025 et 2026 et, sur la base du tableau, vous avez les produits fiscaux. Je vous rappelle que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis l'année 2021 et à l'époque, on nous a transmis en échange, la part départementale de taxe foncière accompagnée d'un coefficient correcteur. Pour Brignais, ce coefficient s'élève à 1,06%.

Les budgets, le taux des impôts des ménages n'augmente pas sur le budget 2026. Ils n'ont pas augmenté depuis le début du mandat.

La loi de finances de 2017 avait instauré à compter du 1^{er} janvier 2018, une remise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels. Pour se faire, ils se sont basés sur l'indice des prix à la consommation harmonisé. Nous regardions novembre, l'année N-2 par rapport à novembre N-1 et on appliquait ce taux. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore les résultats pour novembre mais cet indice s'élève à 0,8% pour le mois d'octobre et on l'a simulé à 0,9% pour le mois de novembre.

Le budget intègre un produit fiscal, comme je vous le disais, de 7 130 000 € contre 6 990 000 € au titre de 2025, soit une hausse de 2%. Vous allez me dire : « oui, mais vous l'avez parlé de 0,9% » ; effectivement ces 2% se décomposent en deux parties : les 0,9% qui sont rattachés aux bases et 1,1%, c'est l'augmentation du nombre de foyers fiscaux. Nous avons également baissé des versements des compensations de l'État comme nous en a parlé Mme BÉRAL, liées au dégrèvement des taxes foncières pour 37 000 €, ce qui fait que ce dégrèvement n'atteint plus que la somme de 180 000 €.

La CCVG nous reverse d'une part une dotation de solidarité communautaire qui devrait s'élever à 1 779 000 € ; exactement la même somme qu'en 2025. Elle nous reverse également une attribution de compensation pour 4 313 000 €.

De cette attribution, auparavant était déduit le solde de la refacturation du service mutualisé « autorisation du droit des sols » pour la dernière année puisque ce service a été repris en totalité par la Ville. Il y a également la déduction sur cette somme, du service mutualisé informatique. Par contre, cette somme est en hausse.

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 040 000 €. Parmi ces sommes, nous pouvons citer les plus gros, la restauration scolaire, les crèches, le périscolaire...

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 140 000 €. Ils comprennent les loyers des logements communaux, la location des gymnases au collège, lycée et l'école privée et les terrains que nous louons pour les antennes de téléphonie mobile.

Nous allons voir sur le camembert à gauche, la répartition des recettes réelles de fonctionnement donc tout ce qui est impôts et taxes représentent 84,2% des recettes ; on voit bien une part relativement très importante pour notre budget. Sur l'histogramme à votre droite, vous avez en bleu le prévisionnel de 2025, en jaune le réalisé estimé pour 2025 et en rose, le prévisionnel pour 2026 et vous pouvez voir l'évolution qui est relativement faible. Les services ont bien réussi à limiter un certain nombre de dépenses. Par contre les recettes, on n'a pas réussi à les augmenter beaucoup.

M. Alain GARDETTE : J'ai une question sur la dotation. Sur la slide 14, vous parlez d'une baisse de dotation d'un demi-million et je ne le vois pas dans ce graphique.

M. Serge BÉRARD : En fait ce n'est pas réellement une baisse. C'est en fait l'impact de différentes diminutions ou de coûts supplémentaires. Vous parlez des 520 000 € ?

M. Alain GARDETTE : Oui.

M. Serge BÉRARD : Prenons l'exemple de la première ligne, la hausse des cotisations de retraite. L'État a décidé l'an dernier d'augmenter de 12%, le taux va augmenter de 12%, ce qui fait que l'impact par année en gros est de 150 000 € par an, c'est-à-dire que chaque année, on va le retrouver en fait dans les frais de personnel, ça donc c'est des produits ou des charges. Là on fait l'évaluation de l'impact qui est tous azimuts un peu de l'État. Ils diminuent des recettes, ils augmentent des charges, ils font des prélèvements donc quand on prend tous ces éléments qui sont à différents endroits du budget, on se retrouve avec un impact d'une année sur l'autre du fait de l'État sur notre budget de 520 000 €, c'est ça qu'il faut lire.

C'est simplement un peu un résumé pour essayer d'expliquer comment l'État évolue, enfin en tout cas comment ses problèmes se retrouvent dans nos comptes.

Mme Christiane CONSTANT : Avec un élément super important pour les communes quand même, c'est que nous, nous sommes obligés d'équilibrer notre budget.

M. Serge BÉRARD : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : Alors que l'État, les déficits..., il les reporte sur les communes et les contribuables.

M. Serge BÉRARD : Vous imaginez bien qu'il y a beaucoup de communes qui, lorsqu'elles se retrouvent confrontées à ces questions-là, nous on va voir qu'on a des marges de manœuvre et qu'on s'est aussi donné beaucoup de moyens pour améliorer la gestion donc on compense mais il y a beaucoup de communes qui ne le peuvent pas et qui sont de fait, obligées d'augmenter leurs impôts. C'est cette pression que l'État met sur les communes qui obligent les communes à augmenter les impôts et l'État lui dit : non mais moi, je n'augmente pas mes impôts.

Vous comprenez que lors du Congrès des Maires, ça a été un point qui a été soulevé, pas repris par les médias d'ailleurs parce que ça a été noyé dans d'autres choses mais ça devient insupportable pour les Maires de France, cette situation-là où l'État nous explique que lui ne veut pas augmenter les impôts et puis en faisant les prélèvements, il nous oblige à les augmenter pour compenser. Voilà la situation dans laquelle on se trouve, qui montre l'irritation, la colère des Maires qui, au moins, voudraient entendre un discours de vérité et non pas : puisque vous avez des problèmes, je vous pique du fric, je vais vous en rendre en augmentant la base de la taxe foncière. C'est inadmissible d'entendre des choses comme ça.

Mme Christiane CONSTANT : Monsieur le Maire, il n'y a pas que les communes qui sont en colère, les citoyens aussi parce que les taxes augmentent, on va nous mettre un budget pour la sécurité sociale qui est lamentable ; on ne peut pas dire qu'il y a que les communes. Nous sommes tous des citoyens à la base et on participe aux communes et à la vie de la France.

M. Serge BÉRARD : Je me contente de parler en tant que Maire et de porter aussi le message de mes collègues, quel que soit d'ailleurs leur bord politique. Ce que j'ai constaté, c'est que la déclaration des Maires de France était une déclaration consensuelle de tous les bords. Cela a répondu à la question ?

Mme Béatrice DHENNIN : On va continuer avec les dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général s'élèvent à 2 740 000 €. Elles intègrent trois types de dépenses que nous pouvons regrouper. Premièrement, il y a des dépenses qui ont pu être rationalisées et qui ont donc conduit à des baisses de dépenses. Nous pouvons citer par exemple 16 200 € liés à la baisse des coûts de l'énergie sur l'électricité avec la mise en place des panneaux photovoltaïques sur l'école Lassagne. Nous avons baissé le budget de 11 000 € sur les fêtes et les cérémonies. Là par exemple en même temps, cette année nous n'avons pas le village international puisqu'il a lieu tous les deux ans seulement donc nous l'avons eu l'an dernier et donc pas en 2026.

Nous avons pu baisser de 4 000 € la dépense en carburant car les véhicules que nous avons changés, à chaque fois que ça a été possible, nous avons pris des véhicules électriques. Les frais de formation ont également baissé.

Le deuxième groupe de charges, ce sont celles qui ont malheureusement augmenté. Il y a par exemple les frais d'assurances qui ont énormément augmenté ; alors elles ont augmenté de 38 700 € par rapport à l'an dernier pour arriver à 102 400 €. Dans ces 38 700 €, il y avait tout de même la « dommage ouvrage » pour l'école Lassagne qui se paye en une seule fois, qui est un petit peu exceptionnelle.

L'entretien des biens mobiliers de la ville a augmenté de 7 600 € pour arriver à un total de 56 600 €.

Ceci est également lié à l'augmentation des équipements sportifs, par exemple nous avons construit le préau sportif mais il doit être entretenu également.

Les frais de nettoyage des locaux avec cette année, des prestations exceptionnelles donc nous avons eu 5 600 € de plus que l'an dernier et nous arrivons à 221 200 €. Ces prestations exceptionnelles pour tout vous dire, nous avons une obligation de dépoussiérer les charpentes très régulièrement donc c'est ceci. Les impôts et les taxes ont augmenté de 2 000 € au titre de la taxe sur les logements vacants et arrivent à 34 000 €.

Enfin, le dernier groupe, nous n'avons pas reconduit certaines actions comme la biennale de la danse, ce qui a donné lieu à 12 000 € d'économies. Je vais passer la parole à Mme BÉRAL pour vous présenter les charges de personnel.

Mme Agnès BÉRAL : Comme vous le savez, nous devons vous présenter les dépenses de personnel pour l'année 2025 donc on doit vous parler de la structure des effectifs, des dépenses du personnel et la durée effective du temps de travail et l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses.

La pyramide des âges, voilà l'évolution, 40 ans en moyenne pour les hommes et 42 ans pour les femmes ; on voit bien qu'il y a beaucoup plus de rouge que de bleu mais il n'y a pas beaucoup d'écart par rapport à l'année dernière.

Ensuite, l'évolution de la répartition hommes/femmes, on est plutôt stable. Nous étions à 76% de femmes, nous sommes à 74% actuellement ; il y a une stabilité globalement de la répartition hommes/femmes mais il faut savoir que dans les collectivités territoriales, il y a une majorité de femmes donc c'est pour cela que nous avons un fort taux.

La moyenne des effectifs est bien le nombre d'agents sur la ville, on ne parle que de la ville pour le moment. Il faut savoir qu'on compte un agent à partir du moment où il effectue 5 heures hebdomadaires donc nous avons pour le moment 232 agents en moyenne, soit une baisse de 6,8% par rapport à l'année dernière où nous étions à 249. Nous sommes à 69,26% de nos agents qui sont des titulaires en 2025. Nous pouvons quand même noter une baisse des agents titulaires.

Ensuite, on vous nomme l'évolution des ETP de 2022 à 2025. Il y a eu une année creuse en 2023 parce qu'on avait des difficultés de recrutement donc cela explique et on parle bien de moyenne d'ETP entre janvier et octobre. On ne peut pas faire de janvier à décembre vu que nous ne sommes pas encore à la fin décembre et pour comparer, il nous faut des périodes égales. Par rapport à 2024, nous sommes en baisse à 176,91, c'est une moyenne contre 187,29.

Le temps de travail donc presque 59% des agents sont à temps plein contre 57,32% et 81% sont des titulaires à temps plein contre 76% en 2024. À savoir que nous essayons de proposer des temps plus complets aussi à tout le monde ; les petits contrats ne sont pas très attrayants donc on essaye de faire des contrats plus importants.

Ensuite, la monétisation du compte épargne temps, ça a été un sujet qui a été abordé en Conseil Social Territorial.

On s'est rendu compte, avant on ne payait pas en-dessous de 15 jours de CET, on pouvait payer jusqu'au maximum, jusqu'à 60 jours au-dessus. On s'est rendu compte qu'effectivement, il y a eu des années où il y a eu un gros paiement ; par exemple en 2024, il y a eu pour les catégories A, 35 000 € de payés contre 12 000 € en 2025. En fait, nous avons réduit le nombre de CET que l'on pouvait payer à 5 par an et donc ça pareil, ça a été discuté en Conseil Social Territorial. Pour toutes les catégories, on a limité à 5 jours de paiement par an pour ces CET. Cela nous fait une baisse quand même importante ; en 2024 nous avions 66 000 € et nous avons payé 25 000 € en 2025. Contexte budgétaire important, c'est clair ; ce n'est pas parce qu'on ne voulait pas les payer.

Le petit schéma au-dessus, CET-RAFP, ce sont les agents qui peuvent mettre sur leur compte retraite complémentaire ; ils peuvent mettre des CET dessus donc il y en a eu un peu plus en 2025 qu'en 2024.

Les dépenses de personnel, les heures supplémentaires rémunérées, on s'est rendu compte effectivement qu'il y avait beaucoup d'heures supplémentaires rémunérées qui n'étaient pas nécessairement de l'avis du chef de service ni quoi que soit. Il y avait entre autres les badgeuses, on avait des débits/crédits liés à la badgeuse et on pouvait payer à un certain moment des heures supplémentaires et on a mis un stop à cela parce qu'effectivement, à partir du moment où les gens travaillaient 1 minute de plus et puis après qui cumulaient, ils pouvaient se faire payer des heures supplémentaires ; ce n'était pas tout à fait le but.

En discussion aussi avec les représentants du personnel, on a limité le paiement des heures supplémentaires rémunérées ; enfin c'est le responsable du service qui dit : oui, ça c'est une heure supplémentaire et ça, ça n'en est pas. On en a payé 5 513 en 2024 et on en a payé 3 193 en 2025. C'est sûr qu'il y a des services typiquement au mois de juin-juillet qui font des heures supplémentaires, qui ne peuvent pas les récupérer donc là, le chef de service dit : oui, on peut les payer mais par contre, en cours d'année, quand il y a des heures supplémentaires, le principe c'est la récupération, ce n'est pas le paiement des heures supplémentaires. On a mis au point cela.

Mme Christiane CONSTANT : J'ai déjà pris la parole en CCAS justement à propos de ces heures supplémentaires non payées et qui sont récupérées ; ça veut dire que le personnel des collectivités locales dépasse les 35h00 parce qu'on disait qu'ils étaient même à 39h00.

Mme Agnès BÉRAL : 35h00 ou 39h00. Nous avons des contrats à 39h00.

Mme Christiane CONSTANT : Donc je voudrais réhabiliter ce personnel et entre autres, souvent on les attaque. On dit que les fonctionnaires et les collectivités locales ne travaillent pas... Ils travaillent beaucoup plus que certains ailleurs dans le privé ou en entreprise donc qui ont des comptes épargnes... donc je voudrais quand même qu'on félicite ce personnel qui fait des heures supplémentaires...et que souvent on attaque publiquement.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, effectivement Sébastien me le rappelait mais on a quand même des RTT donc les gens peuvent prendre leurs RTT mais on n'a jamais dit qu'ils ne travaillaient pas !

Mme Christiane CONSTANT : Je ne parle pas pour vous, je ne veux pas vous sentir concernée.

Je parle de l'ambiance générale en France où on dit que les personnels des services publics, les fonctionnaires...ne travaillent pas mais ils ne servent à rien ; on se demande. Je ne veux pas citer quelles sont les personnes qui attaquent comme ça, c'est faux. Autrement, le service public ne fonctionnerait pas. Heureusement qu'ils travaillent beaucoup plus sans rien dire.

Mme Agnès BÉRAL : On en est bien conscient.

Mme Christiane CONSTANT : Sans rien dire, ils sont toujours disponibles ; regardez en soirées, en réunions...

M. Serge BÉRARD : Ceux qui disent qu'il y a trop de fonctionnaires en France sont ceux qui les ont embauchés donc il faudrait que les politiques balaient devant leur porte et sachent pourquoi ils recrutent. S'il y a trop de personnel, s'il y a trop de fonctionnaires, ce n'est pas le problème des fonctionnaires qui auraient été embauchés, c'est le problème des politiques qui les ont embauchés. Pour ce qui concerne Brignais, c'est clair comme le dit Agnès BÉRAL, ces propos qui consisteraient à critiquer l'efficacité ou l'investissement du personnel, des propos qui n'ont jamais été tenus, on est très heureux de l'ambiance qui règne dans cette commune.

Mme Christiane CONSTANT : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai pas parlé d'Agnès BÉRAL.

M. Serge BÉRARD : Non, non mais je dis simplement qu'on partage votre point de vue sur le fait qu'on a des fonctionnaires qui sont très investis, qui travaillent et on s'en félicite à Brignais. C'est un propos qui était tenu dans le passé et qu'on tient aujourd'hui toujours.

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. Une petite question, l'année dernière, quand vous avez présenté la même chose, dépenses de personnel, il est marqué que le nombre d'heures supplémentaires entre janvier 2024 et octobre 2024 est de 3 607. Là aujourd'hui, on est à 5 513. Comme on explique cette différence ?

Mme Agnès BÉRAL : Est-ce que c'était bien sur la même période, janvier à octobre 2024 ?

Mme Sylvie GUINET : Oui, le Conseil municipal du 4 décembre 2024 pour comparer effectivement, 3 607 et là on est à 5 513.

M. Serge BÉRARD : On va regarder ça.

Mme Agnès BÉRAL : On regarde et on vous donnera la réponse plus tard.

Mme Clémentine HOCHART : En complément parce qu'on a la réponse avec Laurenne BACOUET et Alice NAVARRO, en fait on est reparti de notre logiciel parce qu'on a deux logiciels pour la gestion de la masse salariale. On a le logiciel ADELYCE qui a plutôt vocation à piloter la masse salariale et on a un autre logiciel, CIRIL, qui lui va permettre d'établir les fiches de paye et on s'est aperçu dans l'utilisation du logiciel ADELYCE qu'il projetait parfois des heures supplémentaires qui ne correspondaient pas à celles qui étaient réalisées donc on est repartis sur les données CIRIL qui nous permettent derrière d'aller sur le nombre d'heures supplémentaires réellement payées.

M. Serge BÉRARD : C'est-à-dire que la référence que vous avez de janvier à octobre 2024 est la référence janvier à octobre 2025, c'est le même logiciel.

Mme Agnès BÉRAL : Là c'est le même, oui et donc les 3 600 étaient erronées l'année dernière ; on était parti d'ADELYCE l'année dernière.

Ensuite on passe aux heures complémentaires donc là peu de différence, 1,76%, 1,68%. Juste rappeler que les heures complémentaires, ce sont les heures qui sont faites par les agents qui sont en temps non complet. S'ils arrivaient à 100%, ils seraient en heures complémentaires, s'ils dépassent les 100%, ils seraient en heures supplémentaires.

L'absentéisme maintenant lié à la maladie ordinaire et les arrêts de travail, une stabilité globalement sur trois ans. Il y a des arrêts qu'on appelle dit incompressibles, qui sont traités au sein de la collectivité à signaler parce qu'on fait maintenant une prévention sur les sites et on fait effectivement en plus, du contrôle plus approprié pour voir s'il n'y a pas des abus, ça, ça peut arriver. On a un travail effectivement sur la sécurité et la prévention, à savoir aussi que depuis 2018, il y a un jour de carence donc les agents ne sont pas payés pendant un jour et maintenant, il y a eu une baisse de la rémunération qui est passée de 100% à 90% pour les jours d'absence supplémentaires donc ça dissuade peut-être un petit peu plus les abus ; enfin, les arrêts abusifs.

Donc ça, vous le savez, chapitre 012, c'est salaire des agents et les cotisations. Je ne vous rappelle pas parce qu'on l'a déjà vu l'année dernière, les dépenses de personnel et les éléments constitutifs de la rémunération des agents, sauf si vous avez des questions.

On passe à la suivante donc pour l'année 2025 donc l'année qui s'achève là, on avait prévu un budget de 9 330 000 €. En 2025, on a eu des éléments qui ont impacté le budget donc les éléments incompressibles mais ça, vous le savez maintenant, la hausse des cotisations URSSAF et de la CNRACL. On a eu un départ en retraite d'un agent d'entretien qui a été remplacé par une externalisation. On a eu des recrutements qui ont été gelés en 2025. Ce sont des postes vacants mais qu'on n'a pas remplacés tout de suite, soit faute de candidats, on a attendu un petit peu aussi. Suppression de deux postes d'assistantes maternelles vacants et d'un poste emploi à 60%, ça s'est transformé. Travail sur la baisse des vacations dans le domaine, entre autres de la culture à la RACVB et des mesures en concertation avec les représentants du personnel. Comme je vous en parlais tout à l'heure, la baisse des monétisations CET plafonnées à 5 jours par an par agent, et la baisse des heures supplémentaires rémunérées par la fin du paiement des débits crédits.

À ce jour, on peut dire qu'on va arriver, un atterrissage à 8 920 000 € contre un 9 330 000 € prévus donc les dépenses de personnel représentent 59% des dépenses de fonctionnement de 2025 et la projection 2025 porte le budget prévisionnel 2026 à 9 020 000 €. À savoir qu'il y a des événements de nouveau incompressibles : l'augmentation de la CNRACL, le versement transport et l'URSSAF pour 162 000 €.

M. Alain GARDETTE : Juste une question, on sent que le budget ressources humaines est bien maîtrisé avec une baisse d'année par année puis baisse par rapport au budget prévisionnel de cette année.

Est- ce qu'il serait possible d'avoir l'évolution des ETP en prévisionnel sur 2026 ? Vous avez fait un très beau diagramme sur le slide numéro 33, vous montrez 2022, 2023, 2024, 2025 et il serait très intéressant pour les élus d'avoir une simulation sur les prévisionnels sur 2026.

Mme Agnès BÉRAL : Sur les ETP ?

M. Alain GARDETTE : Les ETP alors non seulement globaux et puis peut-être connaître les tendances, peut-être par service, ça serait très intéressant de dire sur l'année 2026, on privilégie plus tel service ou tel service, peut-être plus de police municipale je ne sais pas, je dis une bêtise ou plus de culture ou plus d'autres secteurs, d'avoir un comparatif année par année en prévisionnel.

Mme Agnès BÉRAL : On parle de la slide 33, c'est ça ?

M. Alain GARDETTE : Oui.

Mme Agnès BÉRAL : C'était des moyennes d'ETP, ça veut dire que chaque mois, on n'aura jamais les mêmes ETP et on ne construit pas notre budget sur les ETP. C'est vraiment une moyenne donc on ne peut pas ; au jour le jour on pourrait faire une moyenne au mois de décembre mais on ne peut pas le faire sur l'année suivante. On ne peut pas, on ne travaille pas sur les ETP, on travaille sur les postes.

M. Alain GARDETTE : D'accord, vous le faites par poste.

M. Serge BÉRARD : Prenons l'exemple. Là effectivement, on peut comprendre la difficulté, c'est quand on prend par exemple le périscolaire. On a un grand nombre d'ETP, enfin d'agents avec des taux de 80, 60, 50% donc le budget se fait sur finalement, le personnel qu'on va utiliser en fonction de ces différents taux d'emploi et pour arriver à projeter, alors il y a peut-être des outils qui permettent de le faire, je ne sais pas mais pour projeter du coup l'ETP moyen résultant de cette budgétisation, je pense que ce n'est pas si simple. Alors peut-être que vous avez les outils, je ne sais pas, je n'ai jamais regardé ça.

Mme Clémentine HOCHART : Effectivement, aujourd'hui on n'arriverait pas à projeter le nombre d'ETP sur 2026 ; on pourrait le projeter à l'instant T et se dire que ce sera ce qui arrivera en 2026 mais nos ETP varient en fonction d'éléments, soit sur lesquels on a la main, et je reviendrai après sur nos hypothèses de travail, soit ce sont des éléments qui vont varier en fonction de l'activité des agents, s'il y a des variations de temps de travail et donc c'est plutôt un réalisé qu'on va pouvoir poser, qu'on compare d'une année sur l'autre.

Pour travailler le budget, en fait on part de nos fiches de paye, de l'ensemble de nos agents qu'on va projeter sur l'année à venir et sur lesquelles on va venir intégrer nos hypothèses. On sait qu'on va avoir un congé maternité, on va chiffrer le congé maternité, on va le rajouter au budget. On sait qu'on va avoir des variations d'ETP qui sont connues, qui sont annoncées par les agents, on va calculer le coût de l'agent et on va faire varier le pourcentage donc en fait, on part sur cette base qui est le réalisé de nos fiches de paye et derrière, on vient y intégrer nos hypothèses à la hausse ou à la baisse mais en matière d'ETP, on va être sur un réalisé. La projection en fait, elle n'est pas suffisamment fiabilisée.

M. Alain GARDETTE : Non mais je comprends bien que c'est une simulation et dans tout budget, il y a une simulation.

Enfin, je pense quand même que les ETP de l'année prochaine seront plus bas que cette année parce que le budget financier baisse, enfin augmente de 1,1% seulement année par année et il y a des choses qui sont incompressibles comme je pense, les augmentations d'indice ou de salaires...

M. Serge BÉRARD : Tout à fait, oui.

Mme Agnès BÉRAL : Mais c'est compté dedans.

M. Alain GARDETTE : C'est compté dedans donc je pense que les ETP doivent baisser année par année.

Mme Clémentine HOCHART : En fait, ce qu'on va pouvoir je pense vous donner, c'est là où on va avoir potentiellement des baisses, c'est sur nos effectifs mais les ETP, on ne peut les projeter, en fait on sera sur une projection qui pour nous n'est pas suffisamment sincère comptablement parce qu'on est obligé de partir de notre hypothèse à l'instant T alors que les effectifs, on est capable effectivement de pouvoir se dire voilà le nombre de personnes qu'on projette pour l'année prochaine.

M. Serge BÉRARD : J'ajouterais que ce débat est intéressant parce que depuis deux ans, on a intégré une nouvelle fonction au sein de la commune, c'est la démarche de contrôle de gestion d'outils de pilotage, c'est-à-dire de dire, effectivement on vote un budget, un budget de façon rationnelle en essayant de voter au plus près de ce qu'on va faire mais une fois qu'il va être voté, c'est le discours que je tiens à l'équipe, maintenant comment on fait pour dépenser moins, avoir plus de recettes et un meilleur service avec ce budget qu'on a voté parce que ce n'est pas une prédition, un budget, c'est une prévision globalement et c'est une base qui nous permet ensuite de travailler pour améliorer la performance et vous verrez sur cette année, on commence à en voir les effets je pense, tout en ayant et c'est important de garder un climat social de qualité parce qu'on a confiance dans nos agents et on a un échange, je pense, de grande qualité mais on pourrait approfondir cette dimension-là.

En tout cas, voilà la démarche donc en fait, le travail qui est fait est fait service par service. Pour produire ça, on a besoin de quels moyens ? On a vu apparaître dans nos orientations budgétaires une notion, on rentre un peu dans les dossiers un peu techniques mais de budget base zéro, c'est-à-dire si on devait imaginer le service demain ex nihilo, il faudrait quoi comme moyens pour le mettre en œuvre, c'est-à-dire ce qui nous oblige à réfléchir à comment on optimise notre organisation et avec une finalité, c'est d'arriver à tenir le choc face à toutes ces augmentations qui nous viennent de l'État, tous ces prélèvements, en maintenant les services, voire en les améliorant.

Quand on fera le bilan, on va voir tous les services supplémentaires qui ont été créés depuis le début du mandat, tout en maîtrisant la fiscalité puisqu'on a toujours les mêmes taux qu'on a réussi à maintenir. Voilà le challenge. Est-ce qu'on tiendra longtemps à ce régime-là ? Je ne sais pas mais chaque année en tout cas, voilà l'objectif qu'on se fixe et qui donne, je pense, de bons résultats cette année qu'on peut commencer à mesurer.

Mme Christiane CONSTANT : Ce qui serait intéressant aussi, c'est si vous pouvez nous dégager, le coût du versement transport, comme on a les TCL depuis juin 2024.

On n'avait pas ce versement transport et ça avait été refusé très souvent par les majorités précédentes pour nous expliquer que ça allait alourdir les dépenses communales avec ce versement transport donc puisque maintenant on l'a du fait de la loi, est-ce que vous pouvez nous dire ce que cela coûte ? Sur six mois de 2024, ça va être difficile mais peut-être sur l'année 2025, vous l'avez peut-être dégagé s'il vous plaît ?

Mme Agnès BÉRAL : Je n'ai pas le calcul. Simplement je peux vous dire qu'effectivement, on est passé de 1,1% sur les frais de personnel en 2023 ; 1,15% en 2024, 1,3% en 2025 et là on est à 1,5% en 2026. Par contre, le montant exact, je ne sais pas.

M. Serge BÉRARD : De la masse salariale.

Mme Agnès BÉRAL : Sur la masse salariale, oui tout à fait.

M. Serge BÉRARD : On doit être autour de 100 000 €.

Mme Christiane CONSTANT : Ce qui est intéressant, c'est d'avoir en euros.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, on aura le montant en euros.

Mme Christiane CONSTANT : Si vous pouviez nous le donner parce qu'1,3 pour le public qui nous écoute, ça ne lui dit rien du tout.

Mme Clémentine HOCHART : Pour essayer de parler d'euros, on est sur une enveloppe sur 2025, à peu près de 60 000 €.

Mme Agnès BÉRAL : Donc ce sera plus en 2026.

M. Serge BÉRARD : Voilà, on paye une taxe qui est payée par toutes les entreprises de notre Communauté de communes depuis qu'on a adhéré au SYTRAL. Ça fait partie des charges supplémentaires qu'on a supportées en plus. Vous voyez, là on évoque ce contexte de maîtrise des masses salariales malgré, maintenant sur deux ans, si on se projette sur 2026, un impact annuel de 300 000 € lié à l'augmentation des taux de cotisation retraite. C'est vrai qu'arriver à appréhender l'évolution de la masse salariale hors de toutes ces évolutions qu'on ne maîtrise pas, qui nous sont imposées, ce n'est pas si simple. Il faudrait venir corriger tous ces impacts extérieurs ; on vient de parler des transports, on vient de parler des taux sur la cotisation de retraite, c'est pour ça qu'à un certain moment, l'enjeu c'est de travailler sur chaque service et de construire ce budget, bulletin de salaire par bulletin de salaire pour ce qui concerne la masse salariale avec à chaque fois, la question est-ce qu'on est bien organisé, est-ce que on peut faire mieux et je remercie encore les services.

Mme Christiane CONSTANT : Moi je ne dirais pas que ça nous est imposé, je dirais que volontiers, nous cotisons en plus pour la CNRACL et en plus pour le versement transport parce que ça bénéficie à notre personnel de la commune.

M. Serge BÉRARD : Oui, enfin moi je considère que c'est une gestion déplorable de la retraite en France mais chacun peut avoir son point de vue.

Mme Agnès BÉRAL : Donc en 2026, on va parler quand même des dépenses de personnel 2026. On a pris toutes les mesures suivantes pour équilibrer le budget donc des départs en retraite non remplacés à l'heure actuelle, il y en a deux, chef de projet innovation digitale et l'agent au service communication, baisse de temps de travail, notamment au service entretien ménager mais sur la demande des agents, ce n'est pas nous qui avons imposé ce fait. Poursuite du travail sur la baisse des vacations, entre autres au service culturel, poursuite de la stratégie d'optimisation, comme disait Monsieur le Maire, alors entre autres, des heures supplémentaires rémunérées et l'étude de l'opportunité de remplacements en cas de d'absence et des économies liées au travail réalisé en lien avec le contrôle de gestion et l'organisation des services. On a typiquement au niveau de l'entretien ménager, appliqué cette fonction-là.

M. Serge BÉRARD : Je vous rappelle que l'an dernier, on a vécu une année horrible avec la chute des droits de mutation avec l'augmentation, le triplement presque, plus du doublement des coûts de l'énergie, ce qui nous a obligé à refuser la fatalité d'augmenter les impôts et de se dire comment on fait pour se prendre en charge et arriver à malgré toutes ces difficultés, tous ces obstacles, comment on fait pour maîtriser quand même notre budget et on commence à en voir les résultats. Je ne vous cache pas que pour moi, c'est une grande satisfaction.

Mme Agnès BÉRAL : La projection du budget donc priori 9 020 000 € en 2026, ça serait 9 200 000 € en 2027 et 9 380 000 € en 2028 donc on travaille effectivement pour les années à venir pour ne pas augmenter ces budgets-là de cette manière. On essaye avec toute l'agilité possible, comme c'est bien noté, de se recentrer sur les missions obligatoires, de gagner en efficience en se tournant aussi vers plus d'innovation numérique donc on a fait la dématérialisation de pas mal de choses déjà, ce que permet l'intelligence artificielle ; on espère aussi avancer dans ce domaine et on pense aussi à réorganiser les missions et notamment dans le cadre des départs, donc les départs en retraite, a priori, on en aurait trois en 2026, 6 en 2027 et 6 en 2028. À savoir que ce sont des gens éligibles à la retraite mais qui ne sont pas obligés de prendre leur retraite à ces années-là. Ce n'est pas une obligation parce qu'ils ne sont pas au maximum, c'est juste éligible.

M. Serge BÉRARD : Merci Agnès pour ces objectifs clairement affichés. Je pense que moi je trouve que tu les as bien rédigés. Je te recommanderais d'aller porter ce message à l'Assemblée nationale.

Mme Agnès BÉRAL : Le budget, c'est tout, on passe à la suite. Je repasse la main à Mme DHENNIN.

Mme Béatrice DHENNIN : On va voir maintenant les participations et les subventions que l'on reverse aussi bien aux syndicats, aux budgets annexes et également pour soutenir le monde associatif. Sur le premier tableau en haut, vous avez les subventions de fonctionnement aux budgets annexes. On peut voir que la petite enfance n'a plus de subvention depuis 2022, date à laquelle elle a été intégrée dans le budget de la ville. La résidence Autonomie des Arcades n'a pas eu besoin de subvention de fonctionnement en 2025, ni en 2026. La RCAVB a pu baisser son besoin de subvention puisqu'en 2025, ils avaient 354 000 € et en 2026, 5 500 € de moins.

En ce qui concerne le CCAS, il ne faut pas comparer le chiffre de 197 000 € à celui de 2025 mais à celui de 2024 puisque en 2025, ils avaient pu nous reverser une partie de la subvention.

Le soutien aux associations est en hausse avec 476 000 € versés au Centre social. Là, ça tient compte d'une augmentation de 1%.

228 000 € versés à la MJC, 125 000 € pour l'École de musique, 348 000 € pour l'OGEC ; la contribution est calculée en fonction du nombre d'enfants Brignairots qui fréquentent l'école privée et un global de 233 000 € pour les autres associations.

Les participations aux syndicats sont en hausse et sont estimées à 394 000 € alors que l'an dernier, elles étaient à 377 000 €. Cela concerne des reversements au SYSEG pour 100 000 €, au SYTRAL pour 60 000 € au SDMIS, c'est-à-dire les pompiers pour 230 000 € et au SIARG pour 3 800 €. Le SIARG, c'est le Syndicat Intercommunal pour l'Aqueduc Romain du Gier, si tout le monde ne le connaît.

Les atténuations de produits. Alors à partir de 2026, on vous l'a dit, la commune ne percevra plus de dotation globale de fonctionnement et de plus, depuis 2025, nous avons ce fameux DILICO dont le nom exact est dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités. Ce DILICO a été créé en 2025, DILICO 1, et il était question d'en faire un deuxième cette année, DILICO 2 ; un beau nom comme ça, ça ne se perd pas. Suivant celui-là, il était prévu que l'on verse 327 000 €. Le calcul du DILICO étant particulièrement alambiqué on va dire, on devait recevoir 30% du remboursement du DILICO 1, c'est-à-dire 27 000 € sur cette année donc en fait, au lieu de verser 327 000 €, on ne versera que 300 000 € mais qu'on n'est pas sûr de voir revenir.

Sur le tableau en-dessous, en 2014 on voit que l'État nous versait 1 314 000 € et en 2026, c'est nous qui allons verser à l'État 990 000 €. Alors ça fait tout de même un différentiel de 2 304 000 € et je me demande, imaginez un peu tout ce qu'on aurait pu faire avec cet argent ; je vous laisse réfléchir.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai que c'est extrêmement parlant. Merci d'avoir présenté ce document, voir la pression, ça explique la pression qu'on reçoit. Alors avoir la pression, c'est aussi s'obliger à se remettre en cause, ça n'a pas que des effets négatifs mais là, si l'État était capable de faire la même chose, vous imaginez, on n'aurait plus de déficit en France.

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons passer maintenant au camembert qui regroupent les dépenses réelles de fonctionnement donc nos 15 556 000 €. En bleu, vous avez les charges de personnel et frais assimilés pour presque 58%. En jaune, vous avez tout ce qui est charges à caractère général donc en fait, ce qui concerne le fonctionnement de la collectivité. En rose, vous avez les autres charges de gestion courante, c'est-à-dire l'argent qu'on verse aux syndicats, aux associations, aux budgets annexes.

Ce qui est surprenant tout de même ou intéressant à voir, c'est que c'est deux budgets, le fonctionnement de la commune et les budgets reversés sont quasiment équilibrés. Sur l'histogramme à votre droite, vous avez donc une comparaison toujours pareille, des dépenses réelles de fonctionnement avec en bleu 2025, en jaune le réalisé simulé pour 2025 et en rose l'année 2026.

M. Alain GARDETTE : Donc les dépenses de fonctionnement restent année par année égales entre 2025 et 2026. Je n'ai pas le détail de 2025 mais si on voit le graphe, on voit qu'on est à peu près égal.

Mme Béatrice DHENNIN : Il faut tenir compte du fait qu'il y a eu l'instauration du contrôle de gestion et un très gros effort de rationalisation des dépenses et on a demandé à tous les services de travailler, comme disait Monsieur le Maire, en budget zéro donc vraiment optimiser un maximum mais je ne sais pas si on pourra faire ça tous les ans.

M. Alain GARDETTE : D'accord, merci.

Mme Béatrice DHENNIN : On va passer à la section d'investissement et on va commencer par les recettes hors emprunt d'investissement. Alors la section de fonctionnement permettrait de dégager un autofinancement d'environ 1 761 000 €, ceci en intégrant les dotations aux amortissements. À cette somme, on ajoute différentes recettes, dont 200 000 € pour les subventions espérées sur les projets de 2026. Le FCTVA à hauteur de 590 000 €. Les taxes d'aménagement pour 150 000 €. Des cessions pour 2 120 000 € et le détail, c'est le terrain de la future déchetterie pour 1 026 000 €, l'immeuble de logements de Jean Moulin pour 900 000 €, un terrain vers les Pérouses pour 170 000 € et diverses petites cessions. Souvent vous savez, on vend les immobilisations qui ne nous sont plus utiles pour environ 24 000 €. À ceci, on rajoute les amendes de police que l'on a estimé pour 180 000 €, ce qui nous donne un total de recettes attendues pour 5 003 000 €.

On va maintenant passer aux dépenses d'investissement qui représentent un montant de 4 916 000 €. Comme d'habitude, on a séparé en trois phases différentes. Alors tout ce qui est en phase étude pour 113 000 € ; les dépenses engagées en 2026 pour 3 935 000 €. Là, on peut citer, entre autres, la rénovation de l'Hôtel de Ville pour 1 505 000 €, qui donnera lieu normalement à une AP/CP puisqu'elle devrait s'étendre sur deux ans. Les subventions des eaux pluviales qui sont à verser au SYSEG sur le secteur de la Côte pour 1 020 000 €. La végétalisation des cours des écoles Lassagne et Cartier ainsi que le parvis de Jacques Cartier pour 694 000 €, il est prévu également de rénover la salle du Garon pour 385 000 € et le confort pour l'été dans les écoles Jacques Cartier, Cladius Fournion avec l'acquisition de tout un système de ventilation pour 93 500 €. Voilà les principales. Les dépenses récurrentes sont assez proches des autres années et se monteraient à 868 200 €.

Nous avons maintenant l'obligation de fournir un budget vert donc on a mis sur cette slide les différentes étapes par lesquelles nous avons dû passer. Sur la première étape, nous avons dû définir les structures qui étaient concernées par ce budget vert et les budgets annexes étant trop faibles, on a retenu uniquement le budget de la ville. Nous avons choisi de ne pas coter comme nous en avions le droit, les dépenses inférieures à 10 000 €, ce qui dans le budget 2026 représente 337 000 €, soit un peu moins de 7% des dépenses réelles d'investissement. Il y a une exception. (Il y a de l'écho).

M. Serge BÉRARD : Il y a un petit décalage sur internet.

Mme Clémentine HOCHART : Un petit rappel pour ceux qui sont en train de regarder le Conseil en même temps qu'ils sont en train de le vivre, de bien couper le son sur vos ordinateurs.

Mme Béatrice DHENNIN : Comme je disais donc il y a une exception, c'est les dépenses qui sont inscrites dans des fonctions qui concernent l'environnement et les transports doivent tous être analysées, même si elles sont inférieures à 10 000 €.

Troisième étape, on a décidé de prendre seulement les dépenses réelles d'investissement et en final, il fallait choisir une méthode d'analyse. On a appliqué la méthode I4CE, ne me demandez pas ce que ça veut dire, j'en suis incapable. Cette méthode a l'avantage de nous permettre d'avoir des guides qui nous détaillent rubrique par rubrique, les analyses à faire, les critères qu'il faut retenir pour décider si c'est une dépense qui est neutre, qui est favorable ou défavorable.

Mme Christiane CONSTANT : C'est de l'intelligence artificielle, non ? C'est un chat GPT I4CE, non ?

Mme Béatrice DHENNIN : Je ne sais pas. Donc on a appliqué ceci sur les deux axes qui concernent la ville, c'est-à-dire l'axe un, l'atténuation au changement climatique. Alors là, on peut voir qu'il y a 3 772 000 de favorables, ça concerne l'isolation des bâtiments et la végétalisation des cours des écoles principalement. On a seulement 80 000 € de défavorables. Par contre, en préservation de la biodiversité, l'axe six, nous avons beaucoup d'investissements qui sont neutres ; en favorable, 693 000 €, ça correspond exactement à la végétalisation des cours des écoles et en défavorable, nous avons 55 000 €. Je laisse la parole à Mme BÉRAL.

Mme Anne-Claire ROUANET : Excusez-moi, du coup j'ai une question. Sur ce budget vert en fait, quel est l'objectif finalement ? Parce qu'intuitivement, on sait bien ce qu'on a fait de favorable, toute notre végétalisation des places, des cours d'écoles...et le fait de le voir chiffré, qu'est-ce qu'on va en faire maintenant ?

Mme Agnès BÉRAL : C'est une obligation de présenter un budget vert.

M. Serge BÉRARD : Il faut demander à Bercy.

Mme Anne-Claire ROUANET : Derrière, on n'a pas, je ne sais pas, des subventions ?

Mme Agnès BÉRAL : Non.

M. Serge BÉRARD : Peut-être qu'on nous piquera un peu moins de fric.

Mme Agnès BÉRAL : Mais le fonds vert est tellement réduit maintenant qu'il ne faut même pas espérer du fonds vert et puis ça ne rentre pas là-dedans mais il nous oblige à distinguer dans nos investissements ce qui contribue à l'amélioration de la...

M. Serge BÉRARD : C'est pour rassurer Bercy.

Mme Agnès BÉRAL : C'est pour rassurer, tout à fait ; c'est tout.

Mme Sylvie GUINET : Vous voulez la définition de I4CE ? C'est un cadre méthodologique d'analyse budgétaire et d'investissements publics pensés pour orienter les choix collectifs vers la transition écologique et climatique.

Mme Agnès BÉRAL : Merci.

Mme Christiane CONSTANT : Vous nous avez dit qu'on arrivait donc, pour le BP 2026 avec un autofinancement de 1 761 000 €. Quel est le cumul de l'autofinancement à la fin de ce mandat ?

M. Serge BÉRARD : Sur le mandat qui vient de se passer, là ?

Mme Christiane CONSTANT : Oui.

M. Serge BÉRARD : On a été à peu près en moyenne sur ce niveau-là chaque année donc il faut multiplier par six mais on vous donnera le montant exact.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, c'est ça qui est intéressant.

M. Serge BÉRARD : Bien sûr, c'est le premier enjeu ; tout le travail qu'on fait en essayant de ne pas augmenter les impôts vise effectivement à maîtriser ce montant-là, avec d'autres choses qui s'ajoutent.

Mme Christiane CONSTANT : Vous avez demandé aux services, justement ?

M. Serge BÉRARD : Tout à fait.

Mme Christiane CONSTANT : De composer donc avec vos directives et je m'aperçois qu'ils ont réussi quand même à peu près.

M. Serge BÉRARD : On est très, très heureux de ce qui s'est passé.

Mme Agnès BÉRAL : Alice peut donner une précision.

Mme Alice NAVARRO : Juste pour vous préciser en fait, à la fin, on voit la prospective et rétrospective donc on aura la rétrospective du mandat, notamment sur les investissements et les financements ; peut-être que cela pourra répondre à votre question mais en fin de diapo, vous avez un élément de réponse.

M. Serge BÉRARD : Il est nécessaire, même si on est en fin de mandat, de se projeter malgré tout au-delà, compte tenu de ce qui a été réalisé donc on a l'obligation de présenter un tableau, c'est un peu comme ça, de projection à moyen terme dans lequel on resitue l'historique donc on en redébattra ou on l'évoquera tout à l'heure.

Mme Agnès BÉRAL : Donc on passe à la dette communale, l'encours de dette, on est remonté quand même jusqu'à 2007 pour voir où on en était à un certain moment, parce que lors du dernier mandat, l'encours de dette avait bien baissé ; c'était dû entre autres, au montant des investissements qui étaient moyens, 18 millions d'euros au dernier mandat et donc on est effectivement remonté. On est à 7 177 000 € ; ce n'est pas au plus haut de ce qui a été fait dans les mandats précédents.

M. Serge BÉRARD : Ce qui est intéressant c'est de se dire, si on avait fait l'école trois ans plus tôt, 6 millions d'investissements, ça donnerait une idée de la courbe qui serait probablement plate. En fait ce que je veux dire par là, c'est que bien souvent, les courbes d'endettement dans les communes sont liées aux gros projets et les écoles sont souvent les gros projets qui viennent créer une situation d'endettement ponctuel.

Mme Agnès BÉRAL : On verra donc après. Le nombre de prêts en cours est de 6 ; 4 à taux fixe et 2 à taux variable. L'encours de dette donc au 1^{er} janvier est de 7 177 000 € soit 574 € par habitant. On était à 619 € l'année dernière et la strate est à 822 € donc on est plutôt bien placé.

Mme Christiane CONSTANT : Les ratios par rapport aux autres communes de la même capacité, c'est ce que vous venez de dire là, 574 € par habitant ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui, c'est au budget les ratios. On les verra au ratio mais là on peut déjà dire que c'est 822 € par habitant pour les communes de la même strate.

Mme Christiane CONSTANT : Et par rapport aux plus basses, c'est quoi ? On est au milieu ?

M. Serge BÉRARD : Il y en a qui ont zéro dette. Il y a des communes qui n'ont pas de dette.

Mme Christiane CONSTANT : Je sais bien.

Mme Agnès BÉRAL : Mais qui n'investissent pas.

M. Serge BÉRARD : Alors ça dépend, il y a plein de facteurs.

Mme Christiane CONSTANT : La fameuse gestion comme un père de famille, vous connaissez la formule ?

Mme Agnès BÉRAL : Bien sûr.

Mme Christiane CONSTANT : Donc ils n'investissent jamais et ils ne dépensent jamais.

M. Serge BÉRARD : Il y a tellement de cas de figures différents dans les communes, c'est pour ça que finalement, le repère de la strate, le repère moyen est intéressant, ça permet de se caler.

Mme Agnès BÉRAL : On est en-dessous.

M. Serge BÉRARD : J'ajoute une chose aussi, c'est important de le rappeler, la dette d'une commune qui ne peut pas voir de résultat négatif est une dette qui est orientée uniquement vers les investissements. La dette de la France finance le fonctionnement. La dette des communes finance l'investissement uniquement, c'est-à-dire que si on arrête d'investir pendant un mandat par exemple, on se retrouverait, d'ailleurs vous l'avez vu le mandat précédent, il y a eu 18 millions d'euros d'investissements. Là, on est à 28 cette année, enfin ce mandat. On aurait continué comme ça, on aurait été en positif, on n'aurait pas eu de dette, on aurait eu du cash, quoi. Il aurait fallu à ce moment-là, bien sûr, baisser les impôts.

Mme Christiane CONSTANT : Peut-être qu'en 2020, l'autofinancement précédent était correct.

M. Serge BÉRARD : On pourrait regarder les statistiques, enfin l'évolution. Malgré tout ce qui s'est passé, on a réussi à maintenir un autofinancement à peu près similaire à ce qui existait avant.

Mme Christiane CONSTANT : Voilà donc ça a permis de finir Jean Moulin... parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de finir.

M. Serge BÉRARD : Tout à fait. On va revenir sur le passé mais c'est simplement, on est dans une dynamique en termes de résultats pour l'instant, malgré le contexte qu'on arrive à maintenir grâce aux efforts des services.

Mme Agnès BÉRAL : On passe à l'évolution des finances donc la rétrospective et prospective du budget 2000-2028.

Je ne vous reparle pas des transferts pris en compte parce qu'on les a déjà vus l'année dernière et ça s'arrête en 2024, les derniers transferts.

Côté dépenses par contre, on vous en a parlé tout à l'heure, de la masse salariale à compter de 2025 donc on a le glissement vieillesse et technicité toujours, on l'aura tous les ans, la hausse des cotisations CNRACL de 3 points jusqu'en 2028 et des mouvements RH.

Ensuite, on a l'adhésion au SYTRAL, on en a également parlé donc avec l'évolution de la participation de l'employeur. On sera au maximum en 2027 à 1,8% sur les cotisations des salariés. On vous rappelle qu'il y a eu la création d'une MJC, la fiscalisation de la contribution au SMAGGA en 2024, le retour à un niveau moins élevé de l'inflation en 2025, ce qui est quand même, intéressant ; le DILICO en 2025, pour 91 000 €, 2026, 300 000 €, on ne sait pas si ça va effectivement avoir lieu ou pas, et a priori, ça serait 350 000 € en 2027 si on continue avec la loi de finances actuelle. Enfin l'achat de dix berceaux en crèche collective privée à compter de septembre 2026.

Côté recettes donc on a la suppression de la dotation globale de fonctionnement à compter de 2026 avec la suppression de la taxe d'habitation mais ça, à partir de 2021 est compensé par la part Départementale. La hausse du produit fiscal ménage de 2% globalement en 2026, 2027, 2028 et stabilité de la dotation de solidarité communautaire à 1 779 000 € à compter de 2025. Après on verra les finances de la CCVG si ça va mieux, si on peut avoir une augmentation ou pas mais pour l'instant on est parti sur une stabilité de la DSC.

M. Serge BÉRARD : Un point sur l'évolution de la masse salariale. Si c'est légitime de regarder l'évolution de la masse salariale depuis 2020, il faut noter qu'on a eu en 2021, je crois, le transfert de toute la masse salariale de la petite enfance qui était sur le CCAS qui est passée sur le budget principal, ce qui fait que ça a fait augmenter le coût de près d'un million la masse salariale sur la ville. En contrepartie, on a eu la dotation qu'on donnait au CCAS pour financer justement ces frais de personnel qui a disparu donc en termes comptables, c'est neutre, mais dans la lecture, pour ceux qui font de l'analyse financière, ce n'est pas neutre puisque d'un seul coup la masse salariale de la ville est apparue comme très importante. Je pense que ce type de situation ne se reproduira pas puisque maintenant on a stabilisé.

Mme Agnès BÉRAL : 2022, le transfert de la petite enfance.

M. Serge BÉRARD : 2022 donc forcément en 2021, on avait une masse salariale bien inférieure sur la commune.

Mme Agnès BÉRAL : On vous présente la prospective du budget avec l'épargne de gestion donc vous voyez l'évolution globalement, on arrive à maintenir un niveau à peu près correct. On l'a toujours, année 2025 à 1 988 000 € d'épargne de gestion auquel il faut déduire les intérêts de la dette qui ont augmenté, vu qu'on avait un peu plus de prêts donc qui redescendent légèrement après dans les années jusqu'en 2028, surtout si on n'emprunte pas dans les prochaines années donc l'épargne nette, c'est ça qu'il faut regarder. On est passé par un niveau important en 2023.

Je rappelle qu'on avait entre autres, en recettes reçues, une double part de la CAF, ça nous a bien aidés

cette année-là à avoir une très bonne épargne nette et on essaie de se maintenir. C'est toujours de la prospective, on prévoit 1 225 000 € en 2025 mais les années prochaines, c'est une prévision.

M. Serge BÉRARD : Le bon objectif pour la commune, de mon point de vue, c'est 2 millions d'euros d'épargne brut par an.

Mme Agnès BÉRAL : Donc on a encore un 700 000 € à trouver. La prospective consolidée, c'est simplement qu'on a intégré la RACAVB dedans ; ça ne change pas globalement les montants.

En investissement, on vous présente les projets qui sont en 2026, on ne peut pas vous présenter les suivants évidemment donc on va regarder par thématique, les opérations diverses. Je ne vous parlerai pas de ce qui a déjà été fait parce que vous les connaissez, je vous parle simplement des projets qui sont à réaliser en 2026. Dans les opérations diverses, vous le savez, il y a la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et la rénovation de la salle du Garon donc l'Hôtel de Ville pour 1 815 000 € qui sera en deux tranches, 2026-2027 avec une AP/CP et la rénovation de la salle du Garon pour 420 000 €.

M. Serge BÉRARD : Si je peux me permettre, je rappelle que toutes ces rénovations s'inscrivent dans le cadre du SDIE qui a été défini il y a deux ans maintenant, un peu plus et qui avait évalué à peu près à 50 millions d'euros l'effort à réaliser par la commune pour remettre tout à niveau à terme.

Mme Agnès BÉRAL : Ensuite, en social / éducation / enfance, on a investi 8 187 000 € et les projets à réaliser en 2026 donc la végétalisation des deux autres cours d'école donc Cartier, la maternelle Lassagne et le confort d'été dans les groupes scolaires dont on a parlé tout à l'heure dans le plan d'investissement.

Ensuite, les opérations récurrentes. On vous a présenté dans le tableau précédemment un montant de 868 000 €, on ne va pas refaire le détail, il y a toujours de l'investissement, plein de choses sur le matériel, sur l'informatique, sur la rénovation bâtiment, ainsi de suite.

Dans le sport, les projets à réaliser en 2026, l'extension du Bri'Sport donc on a une phase de concours d'architecte pour 55 000 € et donc ça sera sur les années suivantes pour la rénovation éventuelle.

Ensuite, culture / animation / vie associative, 1 110 000 € en 2026. L'étude d'organisation des espaces culturels en lien avec le projet de ludo médiathèque.

Aménagements urbains, 3 186 000 € et en 2026, l'étude sur le terrain du Garel pour 30 000 €. On vous détaille là, dans ce camembert, les opérations diverses, le social donc ce que vous voyez en plus, le plus gros, c'est des opérations diverses, bien sûr, et ensuite les opérations récurrentes. Le social est en deuxième et les opérations récurrentes ensuite.

On a réalisé entre 2020 et 2025, 27,5 millions d'euros environ et on aura à peu près 5 millions d'euros en 2026 ; voilà pour le mandat. On a donc le financement des investissements, les ressources propres, 50%, un peu plus, l'emprunt, 36% et les subventions et participations, 14%.

Ensuite, un besoin d'emprunt s'élevant à 8 millions d'euros pour la période 2022-2025 et a priori sur 2026, on ne devrait pas avoir besoin d'emprunter de nouveau.

M. Serge BÉRARD : Dans la pratique, ça veut dire qu'on se désendetterait d'à peu près 600 000 € l'an prochain puisque c'est le montant des remboursements d'emprunt qu'on ne va pas ré emprunter, grâce notamment à la cession d'actifs comme vous l'avez vu, qui sont doublement vertueux. C'est doublement vertueux, ces cessions d'actifs, puisque pour l'une, il s'agit donc de céder notre bâtiment qui est proche de Jean Moulin qui est aujourd'hui composé de douze logements vacants ; je vous rappelle, qui a permis d'héberger nos amis ukrainiens donc il est cédé, c'est en cours, je peux le dire même si on n'a pas encore tout signé à Deux Fleuves Rhône Habitat et il est vertueux puisque non seulement ça nous rapportera 900 000 € mais en plus on aura douze logements sociaux dans ce bâtiment qui contribueront à atteindre nos objectifs.

Pour la deuxième cession d'actifs, il s'agit de céder le terrain qui est derrière l'actuelle déchetterie donc à la CCVG, voir après comment ça sera financé avec le SITOM ; ça nous rapporte 1 million d'euros pour faire une nouvelle déchetterie toute neuve donc on gagne un peu sur tous les tableaux cette année ; on récupère du cash et on va avoir des services complémentaires intéressants.

Mme Agnès BÉRAL : Juste pour finir, la prospective consolidée qui intègre les investissements, il faut simplement regarder la dernière ligne sur les emprunts. À savoir que ce qu'on a marqué en fin, c'est un emprunt d'équilibre du budget donc on sait très bien que quand on intègre les résultats et ce qu'on a, souvent on se rend compte qu'on n'a pas besoin d'emprunter. A priori, les 902 000 €, on n'aura peut-être pas besoin de les emprunter en fonction du compte administratif et de l'intégration du résultat en 2026. Voilà, on a fini avec le rapport d'orientation budgétaire.

M. Serge BÉRARD : Bien, merci beaucoup. On ne fera pas de vote. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions par rapport à cette présentation concernant le budget principal ? En fait il faut acter le fait, est-ce qu'on est tous d'accord qu'on a bien eu un débat d'orientation budgétaire ?

Mme Christiane CONSTANT : Avons-nous enregistré les pouvoirs au début, je ne sais pas si vous les avez dits ?

M. Serge BÉRARD : Oui, oui. On peut les redire.

Mme Christiane CONSTANT : Non, je regarderai.

M. Serge BÉRARD : Nous sommes 32 puisqu'il manquait Claude MARCOLET quand on a fait le recensement. Il nous manque simplement un élu donc on vote à 32 avec les pouvoirs.

Mme Clémentine HOCHART : Avec simplement un petit complément parce qu'il nous manque une élue supplémentaire qui a quitté la salle.

Mme Christiane CONSTANT : Du tout, elle va arriver.

M. Serge BÉRARD : La revoilà. On va pouvoir donc voter que ce débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette tautologie ? Donc à l'unanimité, on considère que le débat a bien eu lieu. Merci beaucoup et on va continuer avec le rapport d'orientation budgétaire de la Régie Autonome.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB)

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : La Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais étant un budget annexe de la ville, il y a exactement les mêmes conditions, les mêmes limites qui s'appliquent donc il y a des choses où je vais essayer d'être un peu rapide. Je tiens à vous rappeler tout de même que ce budget de à la RCACB est géré en hors taxes, à la différence de celui de la ville, que nous avons demandé, comme à tous les services de partir sur une méthode budget base zéro, que, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, grâce aux différents ajustements, la subvention d'équilibre versée par la ville est en baisse de 2%, soit 5 500 € par rapport au budget primitif de 2025.

On peut dire que les charges de personnel sont en baisse de 30 750 €, en intégrant la mise à disposition du personnel, sans contraction des dépenses et de recettes, ce qui fait un montant global de personnel de 331 000 € et les charges à caractère général affichent une hausse de 6,93%, soit 15 900 € de plus par rapport au budget de 2025 mais cette hausse est liée à l'externalisation de la plaquette de saison qui auparavant était fait en interne mais la chargée de communication qui s'occupait de ce travail a souhaité prendre une mise en disponibilité. Les recettes sont en baisse de 2,67%, soit 15 940 € et on va voir pourquoi.

On va passer à la section de fonctionnement, les charges à caractère général. Il y a d'une part le volet administratif qui se monte à 7 000 € et ça regroupe tous les moyens dont les agents ont besoin pour effectuer leur mission, c'est-à-dire aussi bien téléphone, affranchissement, fournitures de bureau, assurances... Elles sont en baisse de 1 500 € par rapport à l'année précédente, soit -18% puisqu'on a moins de formations externalisées par rapport à 2025 et on a fait un gros effort de maîtrise des coûts sur le poste de dépenses, voyages et déplacements.

En plus, en 2025, nous avions du nouveau personnel qui avait été embauché récemment, qui a dû suivre un certain nombre de formations, chose que nous n'avons pas là. Le volet culture se lève s'élève à 238 400 €, avec des dépenses qui augmentent de 17 400 €. Les objectifs sont les mêmes que d'habitude, l'offre culturelle riche et variée pour l'ensemble des publics ; on offre trois spectacles par niveau de classe par sur l'ensemble de la saison. On a mis en place un travail collaboratif avec les différents partenaires de la ville et du territoire. On a décidé de maintenir tout ce qui est prestations du bar et d'externaliser la plaquette de saison suite à la mise en disponibilité de la chargée de communication et c'est ce qui explique ce surcoût de 17 400 €.

Mme Anne-Claire ROUANET : Excuse-moi, je vais juste apporter une toute petite correction. Effectivement, on a une offre d'achat de trois spectacles scolaires mais sur ces trois spectacles scolaires, seuls deux sont offerts aux élèves des écoles. C'est pour avoir le choix en fait, on a des spectacles qui vont par exemple de la maternelle jusqu'au CP et puis d'autres du CP au voilà donc c'est pour que les enseignants aient quand même un choix, qu'on ne leur impose pas de spectacle.

Mme Béatrice DHENNIN : Merci bien. On va voir maintenant les ressources humaines de la RCAVB, elles respectent les mêmes principes que la ville. Les effectifs, nous avons six permanents, un attaché catégorie A à temps plein, un technicien catégorie B à temps plein et quatre adjoints administratifs catégorie C, un à temps plein et trois à 80%, ce qui nous amène six postes mais 5,4 ETP.

Comme sur la ville, nous avons beaucoup plus de femmes que d'hommes puisqu'on a 67% de femmes contre 33% d'hommes. Par contre, notre pyramide des âges est un peu surprenante parce qu'elle n'a pas forcément une base, surtout du côté des hommes, avec une moyenne d'âge de 58 ans. Côté femmes, on a beaucoup plus jeune puisqu'il y a 27 ans.

Les salaires sont constitués de la même façon que ceux de la ville donc on ne va pas les revoir en détail. Le BP 2025 s'élevait à 361 750 €. On a les principales mesures, le GVT, glissement vieillesse technicité, une augmentation des taux de cotisations de la Caisse nationale de retraite, l'URSSAF et le versement mobilité où nous avons eu des revalorisations de régime indemnitaire sur trois agents puisqu'il y avait eu des commissions d'arbitrage des salaires en juin 2024 et nous avons créé un poste d'agent de la billetterie à 80% qui est arrivé en 2024 mais que nous avons eu sur toute l'année 2025.

La RCAVB fait appel à des vacataires pour assurer les spectacles et on a baissé cette enveloppe annuelle grâce à une réorganisation. Le budget prévisionnel 2026 va s'élever à 331 000 €. Alors, les principales mesures qui impactent ce budget, c'est une prévision d'augmentation des taux de cotisation pour la retraite, passage de 34,65% de charges à 37,65%. Le versement mobilité passe de 1,3% à 1,5%. Le poste d'agent de billetterie à 80% a été prévu pour l'année entière en 2026 et nous avons prévu une enveloppe de vacation similaire pour assurer les spectacles sur la base de l'année 2025.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 576 600 €. La plus grosse part en bordeaux, c'est tout ce qui est charges de personnel et frais assimilés et en bleu, vous avez les charges à caractère général. Sur l'histogramme, en orange vous avez le budget prévisionnel 2025, en jaune, le réel réalisé prévisionnel pour 2025 et en vert le budget prévisionnel pour 2026. On peut voir qu'il y a eu un certain nombre de variations que je vous laisse regarder.

Les recettes de fonctionnement sont de deux sortes. Premièrement, les recettes qui sont liées à l'activité. Alors tout ce qui est lié à la programmation culturelle est semblable à l'an dernier, on a mis 99 000 €, c'est pour une question d'arrondi, pour ne pas traîner des 900 derrière. On a maintenu les recettes de prestations de bar au même montant que l'an dernier pour 4 600 €. Pour les autres financements, nous avons une baisse de la subvention départementale de 17 500 €. Les années précédentes, nous avions 20 000 €. Nous avons des subventions dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle, c'est-à-dire la politique de la ville qui finance un certain nombre de places pour certains publics donc cette subvention à hauteur de 4 000 €.

On équilibre la section de fonctionnement avec une baisse de la subvention communale de 5 500 € pour arriver à 348 500 € et on ajuste la mise à disposition du personnel à la ville pour 104 000 €, ce qui est pratiquement la même chose que l'an dernier.

Nous étions à 105 000 € et on recherche toujours des financements par le biais de partenariats et de mécénats.

Mme Christiane CONSTANT : J'ai juste eu une remarque sur le slide précédent. Je vois que le Département c'est -2 500 € et ce qui est intéressant à observer, c'est que ce déficit d'État, il a une répercussion sur les collectivités territoriales et au final, c'est encore les communes qui sont impactées et en plus, sur de la culture. C'est la source de l'épanouissement du citoyen donc vous voyez à quel point le déficit engagé par l'État, les répercussions sans aucune prise de responsabilité de cet État-là.

M. Serge BÉRARD : Alors vous avez raison de le souligner, toutes les collectivités et en particulier les départements sont extrêmement impactés. On pense à nos collègues élus qui gèrent ces situations. Il y a eu récemment le Congrès des Départements aussi qui a souligné ces questions-là, d'autant que du fait de la refondation de la fiscalité, puisqu'à partir du moment où il y a la taxe d'habitation qui était supprimée, ça a mis une grande pagaille quand même dans toute la fiscalité locale et les départements sont très tributaires des taxes, des droits de mutation qui ont plongé gravement. Nous, on a été impactés aussi mais eux beaucoup plus et on n'est pas toujours content vis-à-vis d'eux. On a une conseillère départementale qui est là, on a des échanges parfois mais on verra aussi que, par exemple, aujourd'hui on prend en charge une partie des AJD qu'on ne prenait pas en charge dans le passé. On aura l'occasion d'approfondir ça lorsqu'on va détailler le budget mais on comprend aussi qu'il faut bien qu'ils arrivent à équilibrer donc on trouve des compromis mais les départements souffrent encore plus que nous.

Mme Valérie GRILLON : Je ne peux que confirmer ce que vient de dire Monsieur le Maire, d'autant plus qu'on recentre tout ce qui est financement et versement sur les communes, collectivités, que ce soit les communes ou les EPCI sur nos compétences régaliennes, c'est-à-dire tout ce qui est collège, voirie et tout ce qui est le social. Là effectivement, il y a une baisse de la subvention départementale sur la culture qui est très regrettable. On préférerait effectivement abonder sur des projets culturels mais en soi, ce n'est pas une compétence régaliennes donc on maintient quand même des subventions même si celles-ci ne sont pas à hauteur de ce qu'on pourrait donner mais qui n'en sont pas non plus dans nos compétences régaliennes, ce qui aussi impacte nos autres compétences pour lesquels les financements sont de plus en plus serrés, notamment ce que vient de soulever la question de Monsieur le Maire sur les AJD.

Effectivement, on est obligé de faire des choix qui ne sont pas forcément les plus attendus ou les plus logiques on va dire, sur certains secteurs mais le fait est qu'il n'y a pas les moyens de faire autrement. Je suis en fait d'accord avec vous sur le principe.

Mme Christiane CONSTANT : Mais la protection de l'enfance, c'est de la prévention, c'est bien une compétence régaliennes.

Mme Valérie GRILLON : Ah oui, tout à fait. Je n'ai pas dit le contraire.

Mme Christiane CONSTANT : Donc les AJD sont dans ce cadre-là. Vous dites que vous mettez les points forts sur les compétences régaliennes mais la prévention et la protection de l'enfance, c'est vraiment...

Mme Valérie GRILLON : C'est une des compétences que l'État nous a déléguées en fait ; oui, tout à fait.

Mme Christiane CONSTANT : Ah ça je sais.

Mme Valérie GRILLON : Comme l'État ne reverse plus ces montants sur ces compétences-là, les départements ne peuvent pas monter à hauteur des demandes faites par les communes. En fait, c'est par ricochet, vous l'avez très bien exprimé, ce que l'État n'arrive plus à donner.

Mme Christiane CONSTANT : Ça revient toujours à la base, on va dire à la cellule de l'organisation du territoire français ; à la commune.

Mme Valérie GRILLON : Je ne peux pas vous dire le contraire, c'est ce qui se passe en réalité.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme CONSTANT. On continue ?

Mme Béatrice DHENNIN : Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 580 600 €. Sur le camembert, on peut voir que tout ce qui est dotations, subventions, participations donc le financement de la ville s'élève à 63,7% et que tout ce qui est produits des services, du domaine et ventes diverses s'élève à presque 36%. Sur la partie droite, vous avez effectivement l'évolution entre le BP prévisionnel 2025 en orange, le prévisionnel réalisé en 2025 en jaune et en vert, vous avez 2026. On peut voir effectivement que les produits des services ont des modifications ainsi que les dotations et qu'elles baissent.

En ce qui concerne la section d'investissement, depuis le 1^{er} janvier 2021 où la ville a repris la gestion du bâtiment de la RCAVB, seules les dépenses relatives au mobilier et au matériel informatique sont prises en compte sur les comptes de la RCAVB. Pour 2026, nous avons donc 4 000 € qui seront répartis entre les besoins en matériel informatique et en mobilier. Je ne vous détaille pas le budget qu'on va voir apparaître puisque Mme BÉRAL l'a déjà passé dans le cadre du budget consolidé et que les chiffres sont effectivement très faibles.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce rapport ?

M. Guy BOISSERIN : J'aurais quelques remarques et questions. Qu'est-ce que c'est qu'on appelle poétiquement, des recettes liées à la programmation culturelle pour un montant de 99 000 € ?

M. Serge BÉRARD : C'est les tickets a priori, non ?

M. Guy BOISSERIN : Oui donc c'est le chiffre d'affaires.

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est ça.

M. Guy BOISSERIN : D'accord, on peut dire chiffre d'affaires, ce n'est pas un gros mot. Deuxième question, tout à l'heure on nous a dit que la chargée de communication s'était mise en disponibilité et c'est écrit sur le document qu'elle est partie donc ce n'est pas tout à fait la même chose budgétairement. Qu'en est-il exactement ?

Mme Béatrice DHENNIN : Elle est en disponibilité.

M. Guy BOISSERIN : Et donc elle n'est pas là pour un certain temps et on la paye quand même ?

Mme Béatrice DHENNIN : Non.

M. Guy BOISSERIN : Rien du tout, zéro ?

Mme Agnès BÉRAL : En disponibilité c'est zéro, oui.

M. Guy BOISSERIN : Je n'ai jamais été en disponibilité dans ma vie donc je ne sais pas comment ça fonctionne. Je me pose des questions.

Mme Clémentine HOCHART : En complément donc un agent qui part en disponibilité, il quitte la collectivité. Il ne perçoit plus aucune rémunération de la part de la collectivité. Pour autant, à la fin de sa disponibilité, s'il demande à réintégrer la collectivité, la collectivité n'a d'autre choix que de réaccueillir l'agent. Après, l'agent fonctionnaire n'est jamais titulaire de son poste, il est titulaire de son grade donc la collectivité doit lui proposer un poste qui correspond à son grade et pas forcément le poste initial.

M. Guy BOISSERIN : Ok, merci pour ces précisions. J'en reviens à la dépense complémentaire qu'on a dû faire donc de 15 900 € pour faire faire la plaquette à l'extérieur. Est-ce que c'est conception plus impression ou seulement conception ? Quelle est l'économie en face puisqu'on n'a pas eu de salaire pendant un certain temps pour pouvoir dire vraiment ce que ça a coûté donc est-ce que c'est impression plus conception ou c'est que conception ? Parce que l'impression devait déjà exister avant je suppose.

Mme Anne-Claire ROUANET : C'est la conception. L'objectif n'était pas spécialement de faire des économies, c'était de pouvoir pallier à l'absence d'Élise et d'ailleurs, Élise travaillait à la fois ; enfin c'est vrai qu'on ne doit pas citer de nom. Cet agent travaillait à la fois pour la RCAVB et à la fois pour la ville et il se trouve que la part travaillée pour la RCAVB, correspond à peu près au budget qu'on a mis pour cette prestation.

M. Serge BÉRARD : Par précaution.

M. Guy BOISSERIN : D'accord. Moi je constate quand même que pour générer 99 000 € de chiffre d'affaires, avec un catalogue, on dépense 16 000 € juste pour la conception de ce dit catalogue qui ne ramène que 99 000 € de chiffre d'affaires. Moi ça fait des années que je le dis mais je suis estomaqué par les coûts fixes à l'heure même du zéro papier ; je ne comprends pas. Je comprends que le catalogue permet de communiquer...je ne suis pas complètement débile mais si La Redoute avait un catalogue qui représentait 16% de son chiffre d'affaires, il y a bien longtemps qu'il serait complètement coulé. Même si c'est le cas aujourd'hui, le modèle a duré longtemps ; je ne comprends pas, de la même façon que cette billetterie représente moins de 20%, entre 16 et 17% d'après mes calculs des dépenses totales.

Cela fait 30 ans que je suis élu, cela fait 30 ans que je ne comprends pas qu'on puisse dépenser autant d'argent quand on ramène ça au coût du spectacle. Je l'ai déjà dit, en 1995 et 1996, on pourrait payer le taxi à ceux qui sont intéressés par les spectacles pour les emmener à Lyon et ailleurs, ça nous coûterait beaucoup moins cher que de continuer à subventionner massivement une culture, certes. Alors autant tout ce qui est scolaire, j'adhère à 100% parce que je sais que c'est important ; autant pour les adultes, je ne comprends pas pourquoi on subventionne le plaisir de 300 abonnés. Combien, 250 ? 300 ?

Mme Anne-Claire ROUANET : On a des gens qui ont adhéré au dispositif du pass saison et on a largement dépassé 350 aujourd'hui. Ensuite, j'aurai juste une petite remarque, c'est que la manière dont sont présentés les chiffres ici, on a une globalisation des spectacles scolaires et des spectacles tout public donc quand on voit qu'on a 67% du budget qui compte pour la subvention, en fait ce n'est pas tous les spectacles qui sont subventionnés à 60% ; non.

M. Guy BOISSERIN : Nous verrons le détail la prochaine fois.

Mme Anne-Claire ROUANET : On a des tableaux avec des détails maintenant qu'on fait du contrôle de gestion et on le faisait même auparavant. On sait qu'un spectacle scolaire, il est subventionné à plus de 70%, quelquefois 75%, voire même peut-être plus, alors que les tout public, en général, la subvention, on essaie de ne pas trop la consommer justement, c'est ce qu'on appelle la marge artistique. On est autour de 30%, quelquefois on va jusqu'à 50% mais on est plutôt dans un ordre inversé.

M. Serge BÉRARD : Si je peux m'exprimer sur cette question-là, M. BOISSERIN, je dirais qu'on a une politique culturelle ambitieuse à Brignais depuis longtemps, qu'on a maintenu, qu'on considère comme pertinente dans une ville, qui aussi apporte une image qui sert aussi les communes alentours, la Communauté de communes qui n'ont pas ce type de service et qui nous permet d'offrir à des enfants qui n'iraient jamais au spectacle de leur vie s'il n'y avait pas notre offre culturelle. Je rappelle qu'un des moteurs de cette programmation, c'est effectivement la jeunesse. On a beaucoup de spectacles jeunes donc il y a un coût parce qu'il faut faire vivre une structure. Si on se compare, quand on est dans une ambition de cette nature, il faut se comparer aux autres. On n'est pas les seuls à avoir une politique culturelle, on a quelques communes de notre taille d'ailleurs autour, pas dans la Communauté de communes mais au-delà, qui ont des fonctionnements, qui ont un coût similaire puisque c'est vrai, c'est volontariste. On ne sait pas équilibrer les comptes, on sait équilibrer ce qu'on appelle la marge artistique, c'est-à-dire le coût d'un spectacle au regard des recettes. Il y a certaines recettes, j'espère d'ailleurs que ce soir ça va être le cas puisqu'on a Arthur H je crois et demain aussi donc sur ces spectacles par exemple, les recettes devraient être à peu près équivalentes au coût du spectacle mais effectivement, on paye à côté de ça une structure mais qui fait aussi plein d'autres choses. Voilà donc c'est un choix en tout cas qu'on assume je pense, dans ce Conseil municipal depuis 30 ans. C'est bien d'être persévérand et de venir nous redire la même chose.

M. Guy BOISSERIN : Depuis 30 ans, nous avons connu tellement de façons de gérer le Brisque qu'on a eu le temps de s'énerver dessus.

M. Serge BÉRARD : Là, la lecture est simple.

M. Guy BOISSERIN : Mais je vois que quelle que soit la structure, c'est toujours un puits sans fond.

M. Serge BÉRARD : Mais c'est clair. Oui, il y a un fond qui coûte 350 000 €.

M. Guy BOISSERIN : Et qui est un luxe. Moi il me semble partiellement qu'on ne peut plus se permettre aujourd'hui ; c'est mon point de vue. Je n'ai rien contre la culture.

Mme Sylvie GUINET : Si, pour moi tu as quelque chose contre la culture, Guy.

M. Guy BOISSERIN : Non, non.

Mme Sylvie GUINET : Ça fait combien d'années qu'effectivement ça te réveille, la culture ? Parce qu'on ne t'a pas entendu du tout sur le budget de la ville puis la culture...

Alors je me sens un peu concernée parce que j'ai mené ça aussi. Alors, je rejoins les propos de Monsieur le Maire en disant qu'on a la chance effectivement d'avoir le Brisque à Brignais ; ça permet à des gens effectivement, quand on connaît la morosité d'aujourd'hui, d'aller voir un spectacle, de se divertir et tout et je suis un peu désolée mais il me semble que je ne t'ai pas beaucoup vu dans les fauteuils. Les nouveaux fauteuils d'ailleurs, qui ne sont pas très vieux dans les fauteuils du Brisque pour assister à ces spectacles. Tu critiques, tu critiques quoi ? Mais va voir ce qui s'y passe et je pense que la culture, je pense que tu connais.

M. Guy BOISSERIN : Je regarde un catalogue à 16 000 € chaque année, je n'ai rien trouvé cette année encore qui m'intéressait. J'ai le droit quand même.

Mme Sylvie GUINET : Bien sûr mais sur le nombre d'années où tu es élu, tu n'en as pas beaucoup du tout.

M. Guy BOISSERIN : Il n'y en a pas eu beaucoup et quand il y en avait, c'est une époque où je ne pouvais pas y aller pour des raisons familiales ou autres.

Mme Sylvie GUINET : Je vais finir sur la phrase, tu la connais certainement, la culture a un coût mais ça n'a pas de prix.

M. Guy BOISSERIN : C'est un point de vue de riche.

Mme Christiane CONSTANT : Moi je n'attaquerai pas Guy BOISSERIN parce que je le connais depuis longtemps aussi et puis je suis élue. Je suis élue depuis que je suis vraiment doyenne et je suis ravie parce que j'adore la vie locale. Non, c'est un vieux débat cette histoire de la culture, c'est la conception qu'on a de la culture en France, c'est tout. La culture, je me souviens de débats sur l'école de musique, sur les associations musicales.

M. Serge BÉRARD : Il y en aura d'autres d'ailleurs.

Mme Christiane CONSTANT : Mais c'était incroyable, on ne voulait pas donner un rond parce que si, parce que là. La culture est toujours déficitaire. La culture, ce n'est pas fait pour faire du profit. La culture, le profit, c'est le citoyen qui devient propriétaire, qui se l'approprie et il ne faut pas voir la culture comme un élément de...alors je t'ai entendu malheureusement et ça me fait un peu frémir, dire c'est un luxe. Non, l'école, ce n'est pas un luxe. La culture, ce n'est pas un luxe. Le sport, ce n'est pas un luxe. On est là pour développer toutes ces activités, tout développement du citoyen et moi je dis vraiment que le déficit, il est mineur. Moi j'ai été conseillère régionale, c'était énorme la culture. J'ai vu des subventions balayées par le président Wauquiez, hélas, j'ai vu des associations qui manifestaient. La culture à chaque fois est attaquée, je ne sais pas pourquoi.

Le sport un peu moins... l'école, on sait ce que c'est donc franchement, moi je défends la culture ; ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité fondamentale pour l'épanouissement de l'être humain. Ça commence petit, ça finit au sixième âge et heureusement, ça entretient les neurones, ça entretient les connexions cognitives. Autrement, on serait tous abêtis devant la télé parce que ce n'est pas de la culture. La culture, elle se passe dans les centres culturels, au Brisque, n'importe où ; enfin les petits concerts de poche qu'on a au pied des immeubles... Moi j'ai participé à l'orchestre à l'époque pour les élus, c'était génial. Il y avait une ambiance autour d'un clairon.

L'orchestre à l'école, enfin on développe la culture de partout et elle est déficitaire et tant mieux parce que notre argent public est fait pour développer la culture en France.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme CONSTANT.

M. Guy BOISSERIN : Mme CONSTANT, vous avez quand même noté qu'on n'avait plus d'argent public. On a plus d'argent public en France, vous le savez quand même.

Mme Christiane CONSTANT : Écoutez, je vais vous dire, ce n'est pas les communes qui sont toujours responsables du déficit budgétaire, ce sont les élus que vous avez peut-être élus et peut-être moi je n'ai jamais voté pour une économie ultra libérale. Alors là, le déficit, il n'est pas dû aux communes.

M. Guy BOISSERIN : Parce que c'est l'économie ultra libérale qui a fait le déficit ? D'accord, ce n'est pas les politiques, d'assistanat de pension et compagnie ; mais c'est n'importe quoi ! On dirait que vous avez retrouvé la forme depuis quelques heures parce que jusqu'à maintenant malheureusement, on vous trouvait plus éteinte, chère Christiane. C'est dommage parce que c'est plus drôle comme ça mais je pense que vous êtes bien partie pour vous présenter en 2027. Bravo.

Mme Christiane CONSTANT : Alors vous m'accompagnez, on sera pêchu tous les deux.

M. Serge BÉRARD : Il y aura un sujet sur lequel je ne serai pas entièrement d'accord mais pour le reste, ça devrait le faire.

Mme Anne-Claire ROUANET : Merci Christiane pour ce soutien à la culture. Je rajouterais qu'au travers de la culture, on soutient aussi tout un système économique, le monde du spectacle, le monde du spectacle vivant et les intermittents du spectacle également. Tout ça, on en était parti quand même avec le pourcentage lié à la communication sur le spectacle ; on en arrive à un débat sur la culture qui est fort intéressant. Il y a d'autres sujets dans les communes qui sont déficitaires comme les centres aquatiques par exemple, on le sait de fait.

M. Serge BÉRARD : C'est à peu près le même montant d'ailleurs.

M. Guy BOISSERIN : Pas du tout.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je tiens quand même à dire qu'on parvient à maîtriser la subvention d'équilibre et que nos recettes au niveau du Brisque, elles sont vraiment en hausse. Il y a de plus en plus de spectacles qui sont complets et c'est pour ça d'ailleurs que Arthur H se joue deux fois, il se joue ce soir et il se joue demain d'ailleurs. C'est exceptionnel pour Brignais.

M. Serge BÉRARD : Avant de vous donner la parole, M. BOISSERIN, j'ajoute que sur ces thèmes de contrôle de gestion, on a aussi changé la donne, c'est-à-dire qu'avant il y avait un budget qui était alloué pour les achats. Aujourd'hui, on raisonne sur la marge, sur le différentiel sur la marge artistique pour donner plus de possibilités d'ouverture. On peut oser acheter des spectacles un peu plus chers pour autant qu'ils rapportent plus, même si on est bien d'accord, c'est un coût et quand on parle de 350 000 € sur la partie spectacle et l'ensemble des prestations qui sont offertes au Brisque, il faut savoir qu'on pourrait pousser le raisonnement jusqu'au bout, c'est-à-dire qu'on pourrait dire effectivement, plus de spectacles parce que ça coûte trop cher et on dit quoi pour les livres ? Le livre, ça nous coûte 600 000 € par an. Est-ce qu'on dit oui, ça coûte trop cher aussi le livre, parce qu'on a une médiathèque donc on a un budget aujourd'hui de 17 millions d'euros. On décide d'allouer en gros, je fais simple, 1 million d'euros pour la culture parce que c'est aussi une offre qui compense le fait que, enfin on utilise je pense, intelligemment l'impôt de nos concitoyens qui nous le dirons au mois de mars prochain mais voilà la stratégie en tout cas qui est choisie et qui semble quand même dans l'ensemble plutôt consensuelle, me semble-t-il.

M. Guy BOISSERIN : Alors je ferai juste deux interventions. Premièrement, les intermittents du spectacle, ça serait intéressant qu'à la prochaine séance du Conseil municipal, on rappelle quel est le coût du système des intermittents du spectacle en France. Combien de centaines de milliers de personnes sont payées toute l'année à partir du moment où je crois qu'elles présentent 400 heures de travail par an, ça serait quand même intéressant d'en connaître le coût parce que pour moi, c'est ce que j'appelle un luxe. C'est comme la retraite à 50 ans chez certains, c'est un hyper luxe mais on continue de le faire comme si tout allait bien ; alors qu'on coule, l'orchestre joue ; c'est vrai que c'est sympathique.

Maintenant, je vais revenir au déficit de la piscine, du centre aquatique et je vais parler de ce que je connais. Effectivement, il y a un déficit annuel qui est dû au fait de la participation aux services publics et d'offrir la natation à tous nos enfants, qui est aussi important que la culture. Ce que je voudrais dire quand même, effectivement on a un déficit d'environ depuis l'ouverture en moyenne, on va dire de 400 000 € par an. On a même des bonnes surprises en ce moment grâce à une saine gestion.

Ces 400 000 € par an concernent 220 000 entrées cette année donc si on compare au prix avec la culture, excusez-moi, vous n'allez pas gagner. On ne va pas faire des comparatifs comme ça parce que comparer n'est pas raison et je rappelle que ce déficit de 400 000 € c'est pour 36 000 habitants et pas seulement pour 13 000 donc voilà, comparer n'est pas raison.

M. Serge BÉRARD : Merci pour ces précisions, M. BOISSERIN. Je pense que si vous en êtes d'accord, on va arriver au bout de ce débat qui a été intense. Est-ce qu'on a terminé la présentation ?

Mme Béatrice DHENNIN : Oui.

M. Serge BÉRARD : Donc merci de nous avoir présenté ce dossier. Est-ce qu'on peut acter le fait qu'on a vraiment eu un débat ? À l'unanimité, c'est parfait mais merci, M. BOISSERIN. Puisqu'on arrive au bout de cette partie budgétaire, je tiens vraiment et c'est finalement le dernier, alors on va parler du budget dans le détail le 17 décembre mais c'est le dernier débat que nous avons réellement sur le budget qui donne une vision d'ensemble et dans la durée sur ce qui s'est passé, sur également le projet 2026.

Moi je tiens à remercier pour l'ensemble du travail qui a été fait depuis six ans, Agnès BÉRAL et Béatrice DHENNIN qui ont fait un travail remarquable pour accompagner les services, pour présenter ces dossiers mais également, tout le travail et tous les efforts qui ont été faits pour maintenir, malgré le contexte Covid, malgré l'inflation, tout ce qu'on a vécu, malgré le poids de l'État, de plus en plus prégnant., on arrive quand même à tenir la boutique sans augmenter les impôts. Bravo Mme BÉRAL, bravo Mme DHENNIN et merci aux services une fois de plus. Merci Alice NAVARRO pour cet excellent travail de toutes ces années. Merci Clémentine d'avoir repris le flambeau de M. BLAIN et de prendre toutes les bonnes décisions qui font qu'on peut présenter de tels budgets dans ce contexte et je souhaite que ça dure encore longtemps mais en fait, ce n'est pas à moi d'en décider donc merci à vous toutes et si vous en êtes d'accord, puisqu'on a voté, c'est le principe de cette délibération, enfin de ces débats, je vous propose de passer maintenant la parole à Éric JACQUET sur les tarifications.

3. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tarifs 2026

Rapporteur : Éric JACQUET

M. Éric JACQUET : Bonsoir à tous. Voilà, c'est l'occupation du domaine public donc je vais vous redonner le droit en vigueur. Le domaine public est constitué par les biens appartenant à une personne publique, dont l'usage est affecté à l'usage direct du public ou d'un service public. Il est donc principalement constitué des trottoirs et de la chaussée. Il doit être, comme son nom l'indique, destiné à l'usage du public.

Son utilisation privative, pour quelque raison que ce soit, doit par conséquent toujours faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Ces autorisations sont nécessairement délivrées par le propriétaire de la dépendance domaniale à titre précaire, révocable et individuelle. Elles ne peuvent donc pas faire l'objet d'une quelconque transmission sous location ou transmission à des tiers. Ce droit d'usage doit être conforme avec son affectation et ne pas entraver la liberté de circulation ou de commerce et d'industrie.

D'un point de vue financier, toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance domaniale sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'État d'équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaire à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.

A ce principe de non gratuité, on a quand même quatre exceptions. Lorsque l'occupation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou la présence d'un ouvrage, intéressant un service public gratuit pour tous ; lorsqu'elle contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ; lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares, cela nous concerne moins ; lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.

Conseil municipal – Brignais

L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Ainsi, l'autorisation est gratuite lorsque l'utilisation pour l'association ne présente pas d'objet commercial.

Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, qui s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement.

Le montant de la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procuré au titre de l'autorisation.

Concernant l'occupation du domaine public sur Brignais, la commune de Brignais a institué des tarifs à ce titre dans la délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2015, complétée par la délibération du 24 mars 2016 et suivantes, dont la dernière mise à jour date du 12 février 2025.

Selon la délibération du 19 novembre 2015, ces tarifs doivent être révisés annuellement sur la base de l'indice des prix de la consommation hors tabac. Ce taux d'inflation est de 1,1% sur un an en septembre 2025.

La commission n°1 a vu le dossier le 26 novembre. Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour réviser les tarifs d'occupation du domaine public, en se basant sur le taux d'inflation à compter du 1^{er} janvier 2026, selon un tableau présenté, alors je ne sais pas si tout le monde l'a vu ; valider l'application d'une hausse de 1,1%, soit l'inflation hors tabac sur un an en septembre 2025 aux tarifs d'occupation du domaine public ; conserver à l'identique les tarifs liés aux frais d'électricité et aux déchets polystyrène ; ajouter deux nouveaux tarifs, l'un pour des marchés occasionnels et l'autre pour des places de stationnement hors travaux.

Il est aussi demandé de souligner les points suivants : les installations des terrasses sont autorisées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Toute demande doit être formulée au minimum quinze jours avant la date de la manifestation. Le délai d'un mois couvre une période de 30 jours et la semaine de sept jours consécutifs à compter du jour de l'installation. Par ailleurs, toute période commencée est due. Tout refus de payer la redevance entraînera le retrait du titre d'autorisation. S'agissant des titres d'occupation délivrés aux associations, lorsque celles-ci se situent dans le cadre de manifestations organisées par la ville et donc en vue de la satisfaction de l'intérêt général, l'occupation est gratuite ; lorsque celles-ci sont reconnues à but non lucratif et concourant à la satisfaction de l'intérêt général, l'occupation est gratuite.

En ce qui concerne les chevalets, ceux-ci devront parfaitement s'intégrer dans le paysage urbain de la commune et respecter la réglementation en vigueur, notamment dans le cadre du règlement local de publicité. Ils devront être traités de manière esthétique et tenir compte de leur environnement.

Pour le tarif d'occupation du domaine public en lien avec un permis de construire, la redevance est appliquée à toute l'emprise du chantier sur le domaine public. Elle inclut toute emprise de stockage, quel que soit, de recul de sécurité par rapport au chantier d'installation de bennes, d'embase de grue, de bungalow, de raccordement électrique provisoire et de zones d'accès au chantier.

Les occupations du domaine public pour déménagement seront exemptées de la redevance, en raison du caractère non commercial de l'activité.

En dehors des manifestations municipales ou de la satisfaction de l'intérêt général, le titre délivré aux associations fait l'objet d'une redevance au même titre que les autres demandeurs. L'association devra préciser à la commune le bénéfice engendré lors desdites manifestations afin qu'il puisse être pris en compte dans des dossiers de subventions. Voici.

M. Serge BÉRARD : Merci de bien nous remettre en tête tous les enjeux.

M. Éric JACQUET : On ne l'avait pas fait l'année dernière.

M. Serge BÉRARD : Mais c'est bien, ça nous rappelle les règles du jeu en la matière. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. Erwan LE SAUX : Bonsoir. On ne l'avait pas fait l'année dernière je crois, et il y a deux ans, j'avais déjà posé une question sur l'occupation des terrasses à l'année. Moi ça me choque donc je le redis, une terrasse c'est fait pour être l'été, l'hiver pour moi, ça n'a pas lieu d'être et on voit que toutes les redevances sont par jour ou par mois et la seule, ce sont les terrasses par an donc je trouve que c'est des montants qui sont faibles et là, on a rajouté les places de stationnement. Donc il y a un seul tarif pour 2026, stationnement 1,30€ par mètre carré par jour donc moi j'ai juste une question, c'est quid des terrasses sur les places de stationnement. Quel tarif sera appliqué ?

M. Éric JACQUET : Bonne question, M. LE SAUX.

M. Serge BÉRARD : A priori on n'en a qu'une à Brignais je crois. Je ne sais pas quel est le prix qui est appliqué ; pardon, j'ai peut-être mal compris.

Mme Agnès BÉRAL : Les places de stationnement, c'est simplement pour les commerçants.

M. Serge BÉRARD : Les terrasses sur les places de stationnement, c'est de ça dont on parle.

Mme Agnès BÉRAL : Oui mais ça effectivement, il n'y a qu'une personne et la terrasse a été acceptée donc elle paye que la terrasse, elle ne paye pas pour les places de stationnement ; ça c'est de 2020 apparemment.

M. Serge BÉRARD : C'est lié à la période Covid.

Mme Agnès BÉRAL : Alors que les places de stationnement dont on parle maintenant, c'est ceux qui veulent éventuellement occuper par un camion qui viendrait décharger devant eux ou des choses comme ça. C'est le nouveau tarif pour les places de stationnement qui seraient occupées occasionnellement ; ce n'est pas la place de stationnement de la terrasse.

M. Erwan LE SAUX : D'accord. C'est juste ça, comme il y a deux ans qui me choque sur une terrasse sur des stationnements à l'année.

M. Serge BÉRARD : On entend votre interrogation. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. Guy BOISSERIN : J'ai juste une question, pourquoi on a créé le tarif pour le marché occasionnel ? Qu'est-ce que c'est exactement l'idée ?

M. Éric JACQUET : C'était en fait une demande depuis quelques années, enfin deux ans il me semble, que le marché de la Jamayère s'était déplacé sur la place d'Hirschberg et on trouvait que c'était normal qu'il y ait une redevance comme sur la place du marché le samedi matin.

M. Guy BOISSERIN : D'accord mais qui n'est pas au même prix pour autant ; qui est beaucoup plus chère, mais parce qu'ils restent la journée ?

M. Éric JACQUET : Oui, tout à fait.

M. Guy BOISSERIN : D'accord et pour le kakémono hebdomadaire, on a un tarif ou pas ?

M. Éric JACQUET : Non.

M. Guy BOISSERIN : Et pourquoi ?

Mme Agnès BÉRAL : Pas sur le domaine public.

M. Guy BOISSERIN : Si, quand on fixe quelque chose sur une barrière municipale, on occupe le domaine public.

M. Serge BÉRARD : C'est un sujet qui a été traité dans le cadre du RLP en cours, cette signalétique. On aura l'occasion d'en reparler mais vous avez remarqué qu'il y a des panneaux qui ont été mis en place, qui sont parfois blancs pendant quelques temps, qui permettent notamment la signalétique de tous nos événements importants et qui seront mis à contribution, par exemple sur ce type de marché, lorsque ça s'avérera utile. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Christiane CONSTANT : Je voulais juste demander à M. LE SAUX, pourquoi vous êtes contre les terrasses l'hiver ?

M. Erwan LE SAUX : Déjà vous passez devant, il n'y a personne ; ce n'est pas utilisé.

Mme Christiane CONSTANT : Ce n'est jamais utilisé là ? Il y a du monde en hiver. C'est chauffé des fois, les terrasses.

M. Erwan LE SAUX : Ça ce n'est pas écologique. Chauffer des terrasses l'hiver, moi je serais contre, complètement. Par contre, l'hiver les gens vont se déplacer plus en véhicules, vont venir faire leurs courses et il y a trois places qui sont prises. Il y a plein d'autres endroits où les terrasses, c'est estival, c'est l'été. Moi l'hiver, je ne suis pas sur ma terrasse à manger le soir.

Mme Christiane CONSTANT : Vous devriez essayer, ça renforce le système immunitaire.

M. Erwan LE SAUX : Je donne mon avis là-dessus.

M. Serge BÉRARD : C'est un arbitrage qui a été fait en son temps pour permettre à un commerce de continuer son activité puisqu'il avait un problème par ailleurs, c'était au moment de la crise Covid. On a considéré que ça participait à l'animation de la ville, que finalement les choses s'étaient installées mais le débat peut être relancé, j'en conviens.

M. Claude MARCOLET : Pour conclure, finalement ce sont les trois places de parking qui sont en zone orange-bleue.

M. Serge BÉRARD : Merci M. MARCOLET de conclure ce débat sur la tarification. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. Roger REMILLY : Simplement une petite remarque concernant les places de parking. A priori, j'ai cru comprendre qu'il y a une loi qui sort qui va interdire tout stationnement à côté des passages piétons de chaque côté donc ça va impacter je pense, le stationnement à Brignais. Est-ce qu'on a réfléchi ? Il y a des endroits où s'est déjà fait.

M. Serge BÉRARD : À voir. Peut-être que M. GILLET a quelque chose à nous dire à ce sujet ?

M. Jean-Philippe GILLET : Alors c'est sûr que depuis quelques années, chaque fois qu'on installait un nouveau passage piéton, c'était pris en compte mais sur l'existant, j'avais demandé aux services de refaire un état des lieux mais je pense qu'il peut y avoir beaucoup de situations où...et alors ça s'appliquera que dans un an mais ça laisse peu de temps et ça peut générer beaucoup de frais.

M. Serge BÉRARD : Voilà un beau sujet pour le prochain Conseil municipal. Il fera l'objet de beaux débats, j'en suis sûr.

M. Guy BOISSERIN : Si je peux intervenir car je trouve un tout petit peu que c'est appliqué avec un certain zèle, est-ce que c'est la même chose sur une route à 30 kilomètres/heure, limitée à 30 kilomètres/heure et d'une route à 50, d'une route à 70 ou d'une route à 80 ? Parce que les cinq mètres, voilà donc ça veut dire qu'on applique la même règle à l'angle de la rue ici, que sur une départementale à 80 qui serait coupée par un passage piéton sur lequel on aurait mis un 50 avant, je me doute mais je veux dire, c'est une règle qu'on applique avec un zèle qui m'affole.

M. Serge BÉRARD : On râle toujours mais on applique toujours la loi, M. BOISSERIN. Ceci étant, je partage l'idée qu'on pourrait faire confiance aux collectivités, aux communes pour prendre la mesure des dangers et laisser à chacun la possibilité de vivre sa vie et en lien avec les habitants mais ce n'est pas toujours le cas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur cette tarification qui nous éloignent un peu ; enfin ces remarques nous éloignent un peu de la tarification mais on peut y revenir sauf s'il y a encore des questions ou des remarques. Alors je vous propose, puisqu'on a fait le tour du sujet, semble-t-il, de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Mesdames et Messieurs pour ces débats et je passe la parole à Agnès BÉRAL cette fois-ci.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. CIMETIÈRE

TARIFS DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM

Mise à jour

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Oui, pour le tarif des concessions et du columbarium.

Juste pour rappeler que Monsieur le Maire a la police des funérailles et des cimetières et il a la mission de maintenir l'ordre et la décence dans le cadre d'une stricte neutralité et de veiller au transport des personnes décédées, aux inhumations et exhumations, ainsi qu'au maintien de l'hygiène et de la salubrité publique.

La collectivité organise régulièrement des reprises de concessions. On budgète globalement 5 000 € par an pour cette exécution et que globalement, pour refaire une reprise de concession, ça peut coûter jusqu'à 2 000 € pour le creusement de la fosse, l'exhumation des corps, la mise à l'ossuaire et le démontage du monument. Depuis 2024, les tarifs sont restés les mêmes donc pour l'inflation entre autres, il faudrait de nouveau refaire de nouveaux tarifs en prenant simplement une augmentation de 2,5% soit 1,8% pour l'année 2024 à 2025 et 0,9% de 2025 à 2026 sur les prix à la consommation. Vous avez le tableau en-dessous qui vous redonne le tarif des concessions, concession simple, concession double et le columbarium, les cases et les cavurnes. Je ne vais pas vous donner les chiffres, simplement c'est une augmentation de 2,5% sur chaque tarif.

On vous demande de simplement délibérer pour actualiser les tarifs de l'attribution des concessions pour le nouveau et l'ancien cimetière, ainsi que ceux des cases et des cavurnes de l'espace cinéraire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Mme Sylvie GUINET : Pourquoi on n'a pas augmenté les tarifs en 2024 ?

Mme Agnès BÉRAL : Je ne sais pas.

Mme Sylvie GUINET : D'accord donc ce qui fait qu'on applique cette année, deux fois une augmentation alors que là, on vient d'augmenter les tarifs de septembre de 1,1. Qu'on ne l'ait pas fait en 2024, les personnes n'y sont pour rien.

Mme Agnès BÉRAL : Il faut rattraper parce qu'on aurait peut-être dû le faire simplement en 2024 et 2025.

Mme Sylvie GUINET : Enfin, c'est un dossier un peu délicat. Ce n'est peut-être pas la peine d'en rajouter trop pour les personnes parce qu'après vous parlez effectivement des reprises de concession, on ne sait pas c'est à quelle cadence.

Mme Agnès BÉRAL : C'est tous les ans ; il y en a plusieurs par an. C'est bien pour ça qu'on met un budget de 5 000 € par an, parce qu'il y en a au moins deux par an donc c'est au moins 2 000 €, il y en a tous les ans. Monsieur le Maire devrait le savoir parce que c'est par lui que ça passe, les signatures entre autres et effectivement, 2,5% pour deux ans, ce n'est pas énorme. Par exemple, le premier tarif, la concession simple était à 278 € et elle passe à 285 €.

Mme Sylvie GUINET : Non mais c'est sur le principe. On n'a pas augmenté l'année dernière, ok. Je ne vois pas pourquoi on ne fait pas la même augmentation sur l'occupation du domaine public à 1,1.

Mme Agnès BÉRAL : Parce que c'est sur une année, 1,1.

M. Serge BÉRARD : Mais je pense qu'on comprend bien votre remarque, Mme GUINET.

Je pense qu'effectivement on aurait dû augmenter l'an dernier, on ne l'a pas fait, c'est une erreur. Je pense qu'il faut veiller, alors en tout cas, moi je pense qu'il faut que les tarifs augmentent au fur et à mesure de l'inflation puisqu'on a des charges, nous, qui augmentent au fur et à mesure de l'inflation donc je pense qu'il faudra veiller à l'avenir à être un peu plus rigoureux et éviter de sauter une année comme ça.

Mme Christiane CONSTANT : Alors justement, si c'est la commune qui a oublié de facturer ; non mais ça vous déplaît qu'on défende quand même les contribuables une fois de plus.

M. Serge BÉRARD : Non mais pas de problème.

Mme Christiane CONSTANT : On les pénalise. C'est comme s'ils avaient un retard d'impôts. Je crois que ce n'est pas tellement le pourcentage, il faut respecter quand même et prendre nos responsabilités. Si on ne l'a pas fait, on ne l'a pas fait.

Mme Agnès BÉRAL : Ce n'est pas par an qu'ils payent ça, c'est une fois qu'ils prennent une concession.

M. Serge BÉRARD : En fait, on entend ces arguments mais alors moi je vais regarder comme je suis un optimiste invétéré, je considère qu'il y a des personnes qui n'ont pas eu l'inflation l'année dernière et qui peuvent s'en féliciter. Est-ce qu'il y a d'autres questions et remarques sur cette tarification ? Alors je vous propose de passer au vote. M. BOISSERIN, pardon.

M. Guy BOISSERIN : Je faisais juste le calcul par rapport aux places de stationnement en terrasse. On est à 9,5 € du mètre carré par an donc je trouve que c'est un tarif imbattable.

M. Serge BÉRARD : Ok, merci pour cette remarque pertinente. S'il n'y a donc pas d'autres remarques et questions, qui s'abstient ? 1 abstention. Qui vote contre ? 1 vote contre et donc 30 pour et 1 abstention. On va terminer ce Conseil municipal, ces délibérations en tout cas, avec M. Sébastien FRANÇOIS.

5. LYCÉE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL

CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION À DESTINATION DES ÉLÈVES

Autorisation de signature

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter pour la première fois une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation à destination des élèves du lycée professionnel Gustave Eiffel. Dans le cadre du CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Ville de Brignais souhaite s'engager aux côtés du lycée professionnel Gustave Eiffel afin de formaliser un partenariat relatif à l'organisation de mesures de responsabilisation, conformément au Code de l'Éducation.

La mesure de responsabilisation est inscrite dans l'échelle des sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations rappelées dans le règlement intérieur de l'établissement scolaire.

Elle a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, de culture ou de formation à des fins éducatives.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation, tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte, tant à l'égard de la victime et, le cas échéant, que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

L'élève demeure pendant toute la durée de la mesure de responsabilisation sous statut scolaire et reste donc, à ce titre, sous l'autorité du chef d'établissement. La Ville de Brignais accueillera des lycéens, principalement à la direction des services techniques pour des missions d'entretien et d'espaces publics.

Cette convention a été présentée en commission n°1 et elle n'a pas pu l'être en commission n°2 puisqu'elle est arrivée après la date initiale de commission n°2, où nous n'avions pas de sujet. Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais savoir pourquoi le Conseil communal de la prévention de la délinquance a pris cette décision ? Est-ce qu'il y a de la délinquance au sein même du lycée ?

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est de la prévention.

Mme Christiane CONSTANT : Il y a eu des faits ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Pas plus que les autres années.

Mme Christiane CONSTANT : Est-ce que les jeunes méritent qu'on leur dise maintenant voilà, il faut faire un peu d'actions pour réparer.

M. Sébastien FRANÇOIS : C'est le principe de la prévention.

Mme Christiane CONSTANT : Non, je demande s'il y a eu des faits de ce genre au sein du lycée pour qu'on mette ça en place au lycée ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Chaque année, il y a des conseils de discipline au lycée ou au collège.

Mme Christiane CONSTANT : De disciple oui, en interne.

M. Sébastien FRANÇOIS : Oui.

Mme Christiane CONSTANT : Mais ils n'ont pas été condamnés.

M. Sébastien FRANÇOIS : Condamnés par qui ? Un conseil de discipline émet une sanction en interne.

Mme Christiane CONSTANT : Ça c'est en interne mais est-ce qu'il y a de la délinquance dans Brignais de la part de ces jeunes ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Non mais ça n'a pas forcément de lien. En fait, l'idée c'est que dans le code de l'éducation, et c'est aussi valable pour le collège, et j'espère qu'on arrivera à le mettre en place au collège aussi, lorsqu'un enfant va à un conseil de discipline dans son établissement, dans l'échelle des sanctions, il peut y avoir ce qu'on appelle aussi parfois des travaux d'intérêt général et donc ce n'était pas mis en place.

Pour mettre ce genre de travaux en place, il faut qu'il y ait une convention avec la ville pour qu'on puisse les accueillir puisque c'est bien dit dans le rapport, que les lycéens restent lycéens même pendant leurs travaux donc ils ont toujours ce statut scolaire. Il n'y a pas de sanction en dehors de l'établissement. C'est l'établissement qui va définir que tel ou tel événement qui a conduit l'enfant devant un conseil de discipline va avoir comme sanction un travail d'intérêt général.

M. Serge BÉRARD : Peut-être Mme HOCHART, voulez-vous compléter ?

Mme Clémentine HOCHART : Pour compléter, en fait les mesures de responsabilisation, elles existent déjà, elles sont déjà déployées au sein du lycée où parfois les élèves sont amenés à aller réparer une dégradation qu'ils ont pu causer, aller nettoyer les cours et après discussion avec la proviseure, elle trouvait aussi intéressant que ça puisse être fait sur l'espace public parce qu'on sait aussi que parfois les lycéens causent des troubles en dehors du lycée et l'idée, c'était aussi finalement que pour certains jeunes, cette mesure de responsabilisation, elle est plus efficace qu'une exclusion où le lycéen va rester seul chez lui sans être accompagné donc c'est quelque chose qui est testé actuellement en cours au sein du lycée et l'idée c'est après de pouvoir le déployer mais ce sera vraiment du cas par cas. On n'a pas fixé d'objectif et de nombre de jeunes à accueillir parce que ce sera selon les profils et selon les faits commis et les sanctions ensuite proposées.

M. Sébastien FRANÇOIS : Et ce n'est pas parce qu'il y aurait eu quelque chose de particulier cette année qu'on met ça en place. C'est quelque chose qui était en réflexion depuis quelque temps et là, comme l'a très bien dit la directrice, c'est dans les discussions avec la proviseure du lycée qui fait qu'on a avancé un peu plus vite cette fois.

M. Serge BÉRARD : Dans cet esprit-là de responsabilisation, vous savez aussi qu'on n'hésite pas à utiliser le rappel à l'ordre. Il m'est arrivé de recevoir des jeunes, des familles, pour aussi faire de la prévention, puisqu'on est sur des fois des faits qui ne sont pas très ; enfin indésirables mais pas très graves, justement pour éviter que ça aille plus loin et puis faire prendre conscience aussi aux jeunes, en l'occurrence ou aux familles aussi, qu'on est là pour veiller à ce que ça n'aille pas plus loin.

Je pense que c'est vraiment un travail aussi pédagogique, d'accompagnement qui est extrêmement utile. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ? Je vous remercie. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Nous arrivons au terme de ces délibérations. Il y aura quelques décisions à présenter et puis vous aurez une question à nous poser, Mme CONSTANT.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Alors en matière de décisions, nous avons deux décisions du 6 novembre qui concernent notre service financier, l'une pour une provision pour dépréciation d'actif des comptes de redevables, la seconde pour une reprise de provision constituée et j'avais un commentaire à ma droite.

Il s'agit de demandes pour se conformer au mieux aux exigences parfois pointues du SGC, pour être sûr d'avoir la meilleure note possible quant à notre qualité comptable, je vous laisse regarder les montants.

On a ensuite deux décisions du 20 novembre donc la première concernant un marché de travaux. Il s'agit de travaux réalisés sur la charpente de la chapelle pour l'église, pour un montant de 11 351,32 € avec l'entreprise GALIEN TOITURES. La seconde, c'est aussi pour un marché de travaux dont on vous a parlé en Commission générale et en Conseil municipal, puisqu'il s'agit des travaux qui ont débuté sur la parcelle dite du Cèdre et on est sur un montant de 31 303,50 €.

Nous avons ensuite, décision du 21 novembre, toujours sur du marché de travaux. Il s'agit de nos ajustements concernant le chantier de réhabilitation thermique de l'école Lassagne. On est sur le lot numéro 2 donc ce qui concerne les maçonneries. On est sur un avenant numéro 2 également qui vient diminuer le montant total du marché donc on arrive à 31 175,73 € après avenant.

Alors on a ensuite une série de décisions qui vont concerner notre marché de fourniture pour nos besoins en matière de végétaux, pour l'ensemble des services de la Ville de Brignais. On avait découpé ce marché en plusieurs lots pour aussi pouvoir essayer d'attirer des entreprises qui puissent être spécialisées. Ça n'a pas fonctionné sur le lot numéro 6 qui concernait les plantes de terrain sec car on n'a pas eu des offres de qualité donc ça a été déclaré sans suite.

En revanche, pour les autres lots que je vais détailler, on a des attributions de marchés. Donc le lot numéro 1, c'est les arbres et conifères moyens et grand développement. On est sur un montant de 20 000 € maxi avec la SARL CHOLAT PEPINIERES. Le lot numéro 2, ce sont les arbustes et les petits conifères cette fois-ci, ainsi que les plantes grimpantes. On est sur un montant de 4 250 € annuel avec toujours CHOLAT PEPINIERES et PEPINIERES PILAUD. Nous avons le lot numéro 3 concernant les graminées et les vivaces. On est sur un montant maxi de 8 000 € avec BARRAULT HORTICULTURE. Le lot numéro 4, il s'agit cette fois-ci des plantes pour le fleurissement annuel qu'on a pu aussi vous présenter en Commission générale. Montant maxi de 9 000 € avec OLIVIER DUCHAMP. Le lot numéro 5 qui concerne les bulbes pour un montant maxi de 5 000 € avec VERVER EXPORT.

On a ensuite une série de décisions concernant notre marché de travaux pour la vérification, la maintenance des équipements de sécurité ; pardon il y a une petite coquille, de sécurité incendie, ascenseurs, portes et portails automatiques et ça concerne la ville et le CCAS et là aussi, vous avez les différents lots. Le lot numéro 1, on est sur les alarmes incendie, on va avoir un détail avec à la fois un prix global et un prix forfaitaire annuel donc je vous fais grâce de vous lire l'ensemble des montants. Si vous avez une question, n'hésitez pas et comme habituellement c'est un marché qu'on a l'habitude de renouveler, on a nos quatre lots concernant ce marché avec le lot numéro 2 qui reprend la vérification et la maintenance des ascenseurs, le lot numéro 3 qui va être sur la vérification et la maintenance des portes et portails automatiques et le lot numéro 4 qui concerne la vérification pour nos installations électriques et/ou nos installations thermiques. J'en ai terminé avec les décisions.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme HOCHART. Mme CONSTANT ?

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais aborder une question de sécurité du 8 décembre. Des habitants m'ont appelé parce que le quartier du centre et de la place du marché, la rue Roussel...est fermé à partir de 14 h 00. Ils m'ont appelé, alors moi je ne suis pas dans la sécurité ni l'organisation de tout ça, mais enfin, ils se sont adressés à moi parce qu'ils ne peuvent plus rentrer chez eux. Ils sont allés discuter avec la police municipale.

M. Serge BÉRARD : En voiture.

Mme Christiane CONSTANT : En voiture. Ils ne peuvent plus accéder à leur garage, à la fin du travail donc ils sont obligés de faire quoi ? Alors ils ont essayé de discuter, à côté de la rue Roussel, tout le groupe, ils ne peuvent plus rentrer, ils ne peuvent plus rentrer du travail donc quand ils rentrent à 18 h 00 ou 19 h 00... Ils m'ont interpellé en me disant : mais ce n'est pas possible, on peut bien avoir un laissez-passer. Alors ils ont demandé aux policiers qui ont organisé cette zone de sécurité, s'ils pouvaient avoir un laissez-passer pour rentrer chez eux et on leur a dit non, ce n'est pas possible.

M. Serge BÉRARD : Ce que je vous propose, Mme CONSTANT, c'est que vous voyez avec Clémentine le nom des personnes qu'on essaie de comprendre ce qui se passe parce que le but du jeu, ce n'est pas d'empêcher les gens de rentrer chez eux. Je ne sais pas ce qui se passe, quelle est la contrainte donc c'est à regarder. En plus, c'est vrai qu'il va y avoir l'installation de stands..., on comprend donc ce n'est pas un problème de sécurité au sens, craindre qu'il y ait des gens malveillants. Là le problème, ça peut être lié à l'implantation des stands donc il y a sûrement des solutions. Vous donnerez les noms des personnes concernées et on va approfondir.

Mme Christiane CONSTANT : Mais je n'ai pas tout le quartier.

M. Serge BÉRARD : On va regarder ça. Le 8 décembre, c'est un moment de fête collective qui n'a pas vocation à empêcher les gens de rentrer chez eux, on est d'accord.

Mme Christiane CONSTANT : D'accord, ils vont être rassurés.

M. Serge BÉRARD : On va regarder ça.

Mme Christiane CONSTANT : Merci Clémentine.

M. Serge BÉRARD : Merci beaucoup. Je pense qu'on est au terme de ce Conseil municipal. Une information simplement, vous l'avez peut-être reçue d'ailleurs cette information, vous êtes tous conviés vendredi matin à 10 h 15 au siège des Restos du Cœur. C'est une information qui est importante. On ne reçoit pas un Ministre tous les jours donc Vendredi matin, 10 h 15, Mme Marina FERRARI, Ministre des Sports, viendra visiter les associations des Restos du cœur et de Secours catholique dans le cadre de la Journée du bénévolat.

Elle sera ensuite à la MJC de Chaponost donc vous êtes conviés à l'accueillir à 10 h 15, rue Simondon, vendredi matin. Voilà et s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous permets de rentrer chez vous et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 10

| Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 décembre 2025 | |
|--|---|
| Signataires | Émargement |
| Serge BÉRARD (Maire) | Le 19/12/2025  |
| Christelle RIVAT (Secrétaire du Conseil municipal du 3 décembre 2025) | Le 19/12/2025.  |
| Mise en ligne le : 19 décembre 2025 | |